



Bureau d'étude Auvergne Limousin

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

Pays d'AMBERT-LIVRADOIS-DORE-FOREZ et Communauté de communes de la Vallée de l'Ance

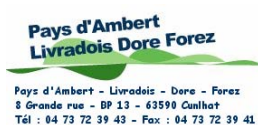


LIVRE 3

ENGAGEMENTS ET PLAN D' ACTIONS



Juin 2012



Pays d'Ambert Livradois
Dore Forez



Communauté de communes de
la Vallée de l'Ance



Union Européenne
FEADER

Document élaboré par le :

**Bureau d’études d’Auvergne Limousin de l’Office National des Forêts
12, allée des Eaux et Forêts, BP 106
63370 LEMPDES
Tel : 04 73 42 01 02
Fax : 04 73 42 01 19
Mél : bureau-etude-onf_auvergne-limousin@onf.fr**

Monsieur Dominique MAURIN, sur la période de mai 2011 à mai 2012

En s’appuyant sur :

- 1- les décisions du comité de pilotage du 13 mai 2011,*
- 2- les résultats de l’appel à projets de juillet 2011,*
- 3- les précisions du maître d’ouvrage (réunions des 19 et 31 octobre 2011)*
- 4- les décisions du comité de pilotage du 30 novembre 2011.*

Document retenu par le comité de pilotage de la charte forestière du 27 juin 2012 à Ambert

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
SCHÉMA OPERATIONNEL	4
RAPPEL DES OBJECTIFS, ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES...	5
PLAN D’ACTION	15
OBSERVATIONS PREALABLES	15
DETAIL DES ACTIONS ENVISAGEES.....	15
SYNTHESE GLOBALE DES ACTIONS	52

SCHÉMA OPERATIONNEL

Le schéma opérationnel répond à 3 enjeux principaux et un enjeu transversal lié au fonctionnement de la charte. Il se compose de 9 objectifs principaux correspondant aux décisions du comité de pilotage du 13 mai 2011.

ENJEU 1 : AUGMENTATION LOCALE DE LA VALEUR AJOUTÉE

Objectif opérationnel 1A : **Augmenter le niveau de mobilisation des bois**

Objectif opérationnel 1B : **Soutenir les entreprises locales de la filière bois**

Objectif opérationnel 1C : **Favoriser l’usage local du bois**

ENJEU 2 : CONSTRUIRE UNE FORÊT POUR DEMAIN

Objectif opérationnel 2A : **Améliorer les structures foncières forestières**

Objectif opérationnel 2B : **Développer des techniques de gestion forestière durable**

Objectif opérationnel 2C : **Partager et promouvoir une gestion forestière durable**

ENJEU 3 : DEVELOPPER UN VOLET IDENTITAIRE ET TOURISTIQUE

Objectif opérationnel 3A : **Préciser la place de la forêt dans le cadre de vie**

Objectif opérationnel 3B : **Développer l’activité touristique autour de la forêt**

ENJEU 4 : ASSURER L’ANIMATION DE LA CHARTE FORESTIERE

Objectif opérationnel 4A : **Assurer la réussite de la démarche charte forestière**

RAPPEL DES OBJECTIFS, ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Objectif opérationnel 1A : AUGMENTER LE NIVEAU DE MOBILISATION DES BOIS

Constats :

La propriété forestière est composée de petites parcelles appartenant à un grand nombre de propriétaires privés.

Déficit très important de récolte dans les boisements artificiels de résineux et les sapinières. La ressource est importante principalement en sapin pectiné, surtout sur les gros bois, mais la qualité est très variable. La faible mobilisation de cette essence est liée à une gestion forestière globalement peu dynamique. Un programme d'amélioration et de valorisation du sapin est en cours de déploiement sur le Massif Central. De plus, le Parc naturel régional du Livradois Forez conduit sur son territoire un pôle d'excellence rurale (PER) visant à améliorer la valorisation des gros sapins de la région.

Méconnaissance des enjeux liés au marché du bois, les incertitudes sur la transparence et la sincérité des prix pratiqués pour l'achat du bois entraînent une réticence des propriétaires à proposer à la vente leurs bois mûrs.

Le Livradois Forez a été choisi comme territoire expérimental pour un Programme Pilote de Mobilisation des Bois en Auvergne (PPMBA). L'objectif est de lancer une expérimentation pilote de mobilisation de la ressource forestière.

Des Plans de Développement de Massif sont mis en place sur le territoire avec des résultats encourageants et très appréciés.

Des schémas de desserte forestière sont en cours sur une partie du territoire. La réalisation des projets d'infrastructure est fortement liée aussi bien à la mobilisation des financements publics qu'aux capacités d'autofinancement.

Les contraintes d'exploitations sont en partie liées à la lourdeur administrative des déclarations préalables à la mise en chantier, les délais d'obtention d'autorisation très importants sans rapport avec les contraintes économiques actuelles.

Les politiques de mobilisation de bois commencent à porter leurs fruits et le volume de bois mobilisé engendre un trafic grumier en progression. La voirie publique (chemins ruraux, routes communales et départementales) n'est pas actuellement toujours bien adaptée au trafic des grumiers et supporte des dégradations de plus en plus importantes avec des frais d'entretien ou de remise en état en constante augmentation. Afin de protéger leur voirie, les communes prennent des dispositions individuelles de réglementation pouvant compromettre la cohérence de l'exploitation forestière au niveau d'un massif boisé et reportant, en les concentrant, les dégradations sur certaines parties du territoire.

Les contraintes environnementales ont du mal à être prises en compte notamment au niveau du franchissement des cours d'eau.

Objectifs :

Disposer d'une dynamique Plan de Développement de Massif sur tout le territoire et assurer la continuité des actions d'animation mises en œuvre dans le cadre d'un PDM.

Réalisation des projets de voirie identifiés dans le cadre des schémas directeurs de desserte forestière avec maintien et amélioration de l'appui financier nécessaire à la réalisation de ces projets.

Nécessité d'assurer un approvisionnement de proximité pour un tissu dense d'industries de transformation du bois. Mieux mobiliser cette ressource à un juste prix tant pour les propriétaires que pour les scieurs locaux. Accélérer la décision des propriétaires forestiers de commercialiser des bois et de réaliser des travaux en liaison avec les opérateurs économiques locaux. Inciter les propriétaires à proposer leur bois mûrs à la vente et améliorer la connaissance locale du marché du bois et proposer un éclairage conjoint (propriétaires - acheteurs) sur le prix du bois pratiqué.

Recherche en commun (exploitants forestiers, communes, propriétaires et gestionnaires forestiers, gestionnaires des voiries, gestionnaires et police de l'eau, ...) de l'amélioration des pratiques locales de mise en chantier. Mettre en œuvre une palette diversifiée d'outils favorisant la mise en marché des bois et s'appuyer sur les forêts publiques pour montrer l'exemple.

Apporter une cohérence à l'usage de la voirie en liaison avec l'exploitation et le transport du bois. Apporter aux collectivités propriétaires une lisibilité sur l'entretien de la voirie en termes techniques, administratifs et financiers.

Engagements :

Permettre à tout le territoire de se doter d'une animation PDM et assurer la continuité de cette animation. Apporter un appui pour assurer le financement des projets d'animation PDM et post PDM.

Apporter un appui pour assurer le financement des projets de voirie forestière suite aux schémas de desserte forestière. Programmer, en fonction des capacités d'autofinancement, les projets de voirie structurante identifiés dans les schémas de desserte forestière.

Participer à la l'amélioration des conditions d'exploitation et à la mise en place des opérations de mise en vente de bois. Animer une action de médiation et rechercher un mode opératoire satisfaisant le territoire visant à améliorer les conditions de mise en chantier d'exploitation forestière.

Mettre en place un groupe de travail sur l'entretien des voiries existantes avec organisation efficace et concertée de l'usage de la voirie (réflexion sur les usages actuels, hiérarchisation du trafic grumier sur ces voies, ...). Rechercher des compétences nécessaires pour assurer et coordonner la programmation et le financement de l'entretien des infrastructures.

Initier des opérations de mise en vente de bois avec les collectivités locales susceptibles d'être concernées. Tester des regroupements pour améliorer la mise en vente des bois (exploitation, modes de mise en vente, ...), proposer des techniques d'exploitation plus diversifiées et liaison avec les entrepreneurs de travaux forestiers locaux (bûcherons, débardeurs, ...), proposer une palette plus étendue de modes de mise en vente (vente sur place de dépôt, contrats d'approvisionnement, ...), créer et animer des infrastructures adaptées à ces modes de vente.

Assurer une complémentarité avec les différentes stratégies locales de développement (PDM, CFT, PAT, ...).

Objectif opérationnel 1B : **SOUTENIR LES ENTREPRISES LOCALES DE LA FILIERE BOIS**

Constats :

La méconnaissance des enjeux liés au marché du bois et les incertitudes sur la transparence et la sincérité des prix pratiqués pour l'achat du bois n'incitent pas les propriétaires à mettre leurs bois en vente. Une grande part de la ressource est concentrée sur une sapinière avec une part prépondérante de gros bois. L'exploitation y devrait être largement assurée par du « bûcheronnage » manuel. Par ailleurs, des surfaces considérables de forêts plantées dans la deuxième partie du XX^{ème} siècle génèrent un volume de bois en augmentation particulièrement sur les coupes mécanisables ce qui peut engendrer un potentiel d'emplois important.

De nombreux propriétaires vendent les bois de leurs parcelles mais ne procèdent pas aux opérations sylvicoles pour en reconstituer l'état boisé.

La qualification du métier d'entrepreneur de travaux forestiers (bûcheron, débardeur, ...) est peu reconnue. Les bûcherons, débardeurs, exploitants forestiers ont souvent du mal à vivre décemment de leur activité. La région manque de professionnels qualifiés en forêt : bûcherons, conducteurs d'engins, etc. ... Le nombre de bûcherons qualifiés est en diminution, en particulier pour l'abattage des gros bois. Malgré tout, il existe une demande pour des entreprises capables de prendre en charge la totalité de la chaîne d'exploitation forestière : bûcheronnage - débardage, transport.

Une activité de la première transformation de bois à deux vitesses pour les 21 unités opérant sur le territoire. Les 4 scieries produisant plus de 8 000 m³ de sciage produits par an réalisent 85 % du volume scié et occupent 67 % des emplois directs. Ces entreprises ont réalisé d'importants efforts de modernisation (séchage, rabotage, sciages transformés, ...) mais demandent un appui pour sécuriser localement leur approvisionnement. Elles souffrent du déficit d'image de la profession et souhaitent le maintien et le développement des aides liées aux investissements.

Les 17 unités de niveau artisanal réalisent 15 % du volume scié et assurent 33 % des emplois directs. Elles sont suffisamment nombreuses pour représenter un enjeu en terme d'emplois. Dans un contexte rural, ces emplois sont peu abondants et doivent être conservés à tout prix. Par ailleurs, ces très petites entreprises apportent un service de proximité à la population dans le cadre d'un travail à façon (sur liste). Notons que ces petites unités fonctionnent beaucoup sur des « marchés de niche ». Leur activité est complémentaire de celle des plus grosses scieries de la région qui ne répondant pas aux mêmes contraintes. Elles éprouvent la nécessité de renouveler ou améliorer leur matériel de production et de sécuriser leur approvisionnement à partir des bois d'origine locale. Certaines sollicitent un appui tant au niveau communication et marketing que pour la commercialisation et sécuriser leurs ventes.

Un tissu d'entreprises de la 2^{ème} transformation est bien développé sur le territoire surtout au niveau artisanal avec des marchés fortement axés sur une clientèle de proximité. Une grande préoccupation est liée à la reprise de ces unités artisanales de transformation dans un contexte de vieillissement des chefs d'entreprise.

Objectifs :

Maintenir le tissu d'entreprises artisanales locales et permettre l'installation locale d'entreprises de travaux forestiers.

Aider les entrepreneurs de travaux actuellement installés (mise en marché de travaux forestiers, organisation de prestations de service incitant la reconstitution de boisement après coupe, ...).

Rendre l'exploitation forestière plus productive (dans le respect nécessaire des enjeux environnementaux). Il convient d'examiner les conditions économiques ou sociales nécessaires au maintien et à l'installation d'entrepreneurs de travaux forestiers sur son territoire. Faciliter la reprise d'entreprises artisanales (entrepreneurs de travaux forestiers, bûcherons, débardeurs, transporteurs, ...) et pouvoir disposer, sur le territoire, de bûcherons qualifiés dans l'exploitation des gros bois.

Améliorer l'appui financier apporté à la modernisation de ces unités avec une attention toute particulière aux unités artisanales. Etudier les opportunités de maintien et de développement des petites unités de sciage de son territoire afin de maintenir des emplois en zone rurale, d'apporter un service à la population et de développer des circuits courts d'approvisionnement. Organiser leurs marchés, renforcer les débouchés locaux en circuits courts, normaliser leurs outils de production lorsque cela est nécessaire et parfois même de rechercher un repreneur dans le cas où une transmission se présente, etc... Améliorer l'appui financier apporté à la modernisation de ces unités avec une attention toute particulière aux unités artisanales. Faire connaître les entreprises et leur production locale.

Engagements :

Apporter un appui pour assurer la réalisation et le financement des études ainsi que des projets d'installation ou d'amélioration des entreprises de travaux forestiers, des unités de première et deuxième transformation.

Soutenir les projets de création ou de reprise d'entreprises artisanales dans le domaine des travaux forestiers, de l'exploitation forestière ou des services associés : appui pour la recherche de financements complémentaires pouvant être apportés dans le cas d'opérations correspondant aux objectifs stratégiques arrêtés au niveau de la charte.

Faire réaliser une étude d'opportunité destinée à identifier de possibles nouveaux débouchés et/ou des nouveaux marchés (produits à élaborer, potentialités de marchés en circuit court, cible de clientèle, moyens, etc ...).

Soutenir les projets d'amélioration de l'outil de production des scieries avec une attention particulière au niveau des unités artisanales : recherche de financements complémentaires pouvant être apportés dans le cas d'opérations correspondant aux objectifs stratégiques arrêtés au niveau de la charte.

Apporter une aide aux entreprises dans la création d'outils de marketing ou de communication visant à faire mieux connaître les entreprises demandeuses ainsi que la variété de leur production.

Promouvoir la certification et réfléchir à la mise en place d'un label dans le cadre du développement durable.

Apporter, par le moyen de l'inter profession, un appui aux demandes de modernisation des petites entreprises locales ayant sollicité un appui ainsi qu'aux demandes d'installation de nouvelles entreprises.

Objectif opérationnel 1C : FAVORISER L’USAGE LOCAL DU BOIS

Constats :

Un plan d’action territorial (PAT) élaboré au niveau du Parc naturel régional du Livradois Forez.
Des installations de chauffage collectif installées ou en cours d’installation sur le territoire de la charte.
Nécessité d’assurer un approvisionnement continu et régulier de ces unités.
Matériaux brûlés de qualité très variable.
Des plateformes de stockage existantes créées à proximités d’unité de sciage dans le cadre du précédent PER.
Une matière première susceptible d’être disponible localement en volume important.

Un savoir faire traditionnel local bien présent et reconnu (charpente, ...),
Quelques initiatives locales utilisant le bois dans les constructions (collectivités, ...).

Objectifs :

Développer la valorisation locale du bois énergie.
Assurer un approvisionnement continu et régulier en matériaux de combustion (période hivernale).
Créer des aires de fabrication ou de stockage de plaquettes en complément de celles déjà existantes.
Permettre aux collectivités de maîtriser un approvisionnement en plaquettes de qualité.
Favoriser le plus possible les circuits courts.

Inciter un plus large emploi du bois dans la construction en continuité avec les politiques nationale, régionales et départementales actuellement en vigueur.

Encourager à l’élaboration de produits transformés localement et mieux calibrés pouvant inciter les utilisateurs de la 2^{ème} transformation à y avoir recours.

Engagements :

Réflexion collective à conduire sur l’approvisionnement local en plaquettes de qualité pour alimenter les unités locales de chauffage collectif.

Favoriser les circuits courts.

Implanter des aires de fabrication ou de stockage de plaquettes forestières sur le territoire de la charte.

Appui financier complémentaire pouvant être apporté dans le cas d’opérations relevant correspondant aux objectifs stratégiques arrêtés au niveau de la charte.

Accompagner les actions locales de promotion du bois dans la construction.

Initier ou inciter des projets de construction où l’usage du bois serait favorisé.

Objectif opérationnel 2A : **AMELIORER LES STRUCTURES FONCIERES FORESTIERES**

Constats :

Les territoires s'impliquent de plus en plus dans le développement de la forêt et de la filière bois en mettant en place des politiques forestières.

90% de la surface forestière appartient à des propriétaires privés avec une propriété privée très morcelée (grand nombre de parcelles et de propriétaires). Les 2/3 des surfaces forestières privées concernent des propriétés de plus de 4 ha appartenant à 15 % des propriétaires.

La lutte contre le morcellement de la propriété privée se met en œuvre selon deux grandes orientations : soit au niveau du foncier (regroupement des parcelles ou de la propriété) soit au niveau fonctionnel (création d'associations de propriétaires facilitant une gestion commune concertée).

Le déficit de gestion forestière et de mobilisation des bois en forêt privée est lié au morcellement foncier, au manque de voirie forestière, de places de dépôt et de retournement, à l'inadaptation des voies communales et rurales au passage des grumiers. Plus particulièrement, la création de voirie et de places de dépôt programmées dans les schémas de desserte est rendue parfois très difficile du fait de la difficulté d'accès au foncier.

Les forêts publiques sont très majoritairement sectionales. Elles sont très morcelées. Leur gestion peut en être améliorée en les regroupant en structures telles que Syndicats Mixtes de Gestion Forestière (SMGF). C'est l'occasion d'améliorer la structure foncière, par des échanges, des acquisitions de parcelles forestières ou par l'intégration au régime forestier de terrains en nature de bois, productifs, mais qui n'en bénéficient pas aujourd'hui, sections, biens vacants et sans maître à intégrer au domaine communal ...

Enfin, de par leur gestion active, les forêts des collectivités sont souvent très réactives aux politiques forestières. Un travail sur le foncier en forêt publique permettra d'en favoriser la mise en œuvre.

Par ailleurs, les collectivités se sont dotées d'un outil, l'Etablissement Public Foncier - Syndicat Mixte d'Aménagement Foncier (EPF-Smaf), qui acquiert des biens fonciers pour les communes et assure une avance financière à cette acquisition, ensuite revendue aux communes. Cet EPF présente la particularité d'être de dimension régionale.

Sur certains secteurs du territoire, la pression foncière liée à la recherche de nouvelles terres agricoles est forte.

Objectifs :

Apporter un soutien au travail collectif des propriétaires forestiers pour réduire le morcellement de la propriété privée.

Inciter les collectivités à acquérir, échanger, ou regrouper de la forêt et les accompagner dans leurs démarches afin de :

- * garantir une gestion durable de ces forêts,
- * disposer d'une réserve foncière forestière pour la mise en place d'infrastructures (création de voirie, places de dépôt, de retournement) favorables à la mobilisation des bois et à la multifonctionnalité des forêts et pour l'amélioration des structures foncières,
- * assurer, maintenir un approvisionnement en bois,
- * et fournir une source de revenus complémentaires aux communes et impliquer d'avantage les élus dans le domaine forestier.

Accompagner l'identification concertée des massifs à vocation forestière.

Engagements :

Promotion du site Internet « BFF63 » géré par le Syndicat des Propriétaires Forestiers du Puy-de-Dôme (offre à la vente ou recherche en ligne de parcelles forestières),

Promotion et aide au montage des dossiers de demande de subvention du Conseil Général du Puy-de-Dôme pour le regroupement du foncier forestier,

Expérimentation, dans le cadre des animations PDM et Post-PDM, de regroupements fonciers sur des massifs particulièrement morcelés (St Alyre d'Arlanc, ...).

Sensibiliser les communes et communautés de communes à la question du foncier forestier.

Informier et accompagner les collectivités au niveau de :

- * l'acquisition de foncier, à l'aide de l'EPF-Smaf, l'intégration des biens vacants et sans maître,
- * le bénéfice et la soumission éventuelle au régime forestier des terrains acquis ou intégrés au domaine communal, en concertation avec l'Office national des Forêts, notamment concernant la création et la gestion de places de dépôt,
- * la sensibilisation à la création de structures de gestion regroupée des terrains forestiers publics, en lien étroit avec l'Office national des Forêts et en valorisant les supports existants.

Accompagner les collectivités pour identifier les massifs à vocation forestière.

Objectif opérationnel 2B : DEVELOPPER UNE GESTION FORESTIERE DURABLE

Constats :

Les forêts présentes sur le territoire de la charte forestière proposent une diversité importante de types de peuplements avec cependant deux grands types dominants et majoritaires : les sapinières et les peuplements âgés d'environ 30 à 60 ans issus des boisements aidés dans le cadre de la politique du Fonds Forestier National.

La sapinière présente un enjeu fort pour le territoire tant au niveau de la ressource en bois qu'au niveau de la valeur patrimoniale. Les perspectives d'avenir peuvent être préoccupantes et dans certains cas, le déficit de gestion entraîne une accumulation importante de matériel sur pied avec une proportion de plus en plus importante de gros ou très gros bois. L'apparition de signes de dépérissement et le développement de gui ne sont pas forcément de bon présage pour leur avenir. Dans d'autres cas, la tentation est grande, après une coupe rase de procéder à une substitution d'essence (douglas par exemple).

Les peuplements issus des boisements résineux (notamment à base d'épicéas, parfois de douglas) n'ont pas fait l'objet des opérations sylvicoles généralement préconisées ce qui peut être dommageable à leur pérennité. Ils peuvent présenter des signes d'instabilité. Dans les 20 prochaines années une grande partie d'entre eux devra faire l'objet de coupe à blanc. Il est souhaitable que cette ressource soit correctement reconstituée. Elle est à la fois une matière première capitale pour le fonctionnement à venir de la filière forêt - bois de la région et une composante majeure des paysages en Livradois - Forez. Il conviendrait d'éviter, après la coupe à blanc des bois, le non reboisement ou la reconstitution à l'identique sans tenir compte de la diversité des potentialités des stations. A moyen terme, ceci pourrait être préjudiciable à l'activité économique de la filière bois.

En liaison avec un contexte très présent de changement climatique, des interrogations se posent sur le renouvellement des boisements artificiels FFN de première génération, sur la gestion de la sapinière, la gestion des forêts d'altitude, des boisements en zones humides ou en bord de cours d'eau. Il en est de même pour les forêts situées en zone Natura 2000. Il apparaît nécessaire de développer la conservation d'essences d'origine locale. Des essais ou expérimentations sont en cours sur le territoire ou dans les environs immédiats (Réseau référentiel CRPF, INRA, réseau RENECOFOR, ...) sans toutefois être bien connus.

Parfois, les reboisements résineux ont été réalisés parfois très près des cours d'eau, compromettant le fonctionnement et la qualité des milieux naturels associés. La prise en compte de cette situation au niveau des communes et communautés de communes s'est traduite par la mise en œuvre d'opérations de reconquête de bord de cours d'eau en vue de les libérer de l'emprise forte des boisements résineux.

Un faible niveau de certification de la propriété forestière est constaté sur le territoire (12,5 % de la surface forestière dont 63,10 % de la surface en forêt publique et 6,60 % de la surface de forêt privée). Par contre, la demande en bois certifiés est en forte augmentation au niveau des entreprises de la 1^{ère} transformation.

Objectifs :

Afin de bien assurer le renouvellement des peuplements résineux de première génération et une gestion durable de la sapinière, il convient de mettre à la disposition des propriétaires forestiers sylviculteurs, des gestionnaires, de l'ensemble des acteurs de la filière forêt - bois et des élus, un document de communication qui synthétisera les bonnes options à prendre pour reconstituer des peuplements de qualité. Ce document proposera les itinéraires culturaux jugés les plus opportuns pour la conduite des reboisements en Livradois - Forez (éléments de connaissance indispensables, des références et des indicateurs pertinents).

Il paraît utile de faire connaître les enseignements issus des expérimentations en cours dans un contexte de changement climatique. Pour cela, il est nécessaire de conforter les réseaux expérimentaux existants et leur apporter un appui financier. Il s'agit aussi d'élargir et compléter ces réseaux existants en liaison avec les nombreuses expérimentations ont déjà été menées, de les suivre régulièrement afin d'en tirer des enseignements tant sur le plan technique qu'économique, puis d'assurer la diffusion des résultats acquis.

Initier ou accompagner des initiatives de gestion dans un contexte de gestion durable (forêts de montagne, zones humides, bords de cours d'eau, ...)

Améliorer la qualité des peuplements de sapin pectiné en appliquant une sylviculture plus dynamique, réduire les effets défavorables liés au gui et aux dépérissements,

Accompagner les actions déjà en cours et affirmer fortement la nécessité d'une amélioration de la gestion des boisements en bord de cours d'eau

Développer le niveau de certification des propriétés forestières du territoire et réfléchir sur un « label » caractérisant les bois d'origine locale.

Engagements :

Elaborer un guide sylvicole en liaison avec les partenaires de la filière et du comité de pilotage.

Faire connaître les expérimentations en cours (réseau CRPF, INRA, réseau RENECOFOR, ...). Extension du réseau expérimental du référentiel technique, compléter le réseau de placettes expérimentales et assurer un suivi technique et économique.

Animer et rechercher un appui technique et financier aux diverses initiatives locales : expérimentation de nouvelles formes de gestion et d'exploitation forestière, extension du réseau expérimental du référentiel technique (compléter le réseau de placettes expérimentales et assurer un suivi technique et économique), conservation d'essences locales et création d'un réseau de plantations expérimentales, gestion expérimentale et durable des forêts d'altitude, des forêts en zones humides et des ripisylves.

Assurer la promotion de la reconquête des bords de cours d'eau en lien avec les divers PLU et le Sage Vallée de la Dore

Assurer la promotion et le développement de la certification forestière au niveau des propriétaires forestiers

Réfléchir sur l'opportunité d'un label caractérisant les bois d'origine locale

Objectif opérationnel 2C : PARTAGER, PROMOUVOIR UNE GESTION FORESTIERE DURABLE

Constats :

Des connaissances forestières inégalement partagées.
Des activités forestières très compartimentées.

La politique forestière conduite auprès des propriétaires forestiers privés repose sur une animation reconnue et bien implantée sur le territoire
Nécessité de poursuivre les actions d'animation et de mobilisation liées aux Plans de Développement de Massif.
Rôle fondamental reconnu d'une animation locale comme ferment d'une dynamique forestière efficace

Existence de formations forestières sur le territoire (formation initiale, formation pour adultes, formations continues),
Niveau des personnes formées pas toujours en adéquation avec les attentes du marché.
Un besoin local et spécifique en main d'œuvre qualifiée mais peu de personnes formées trouvent du travail localement.

Objectifs :

Favoriser les contacts avec les autres acteurs de la filière bois (amont et aval) pour contribuer à une meilleure connaissance de chacun (contraintes de gestion, d'exploitation, de qualité de produit, de production de sciages, de satisfaction des marchés,).

Permettre aux propriétaires privés de disposer d'une animation de proximité reconnue et efficace, poursuivre les actions engagées lors des PDM et « Post PDM »

Améliorer la connaissance forestière des équipes municipales et intercommunales. Apporter des soutiens ponctuels et thématiques aux collectivités. Favoriser les contacts entre les élus, le personnel technique et les intervenants forestiers sur le territoire.

Conforter la formation locale pour satisfaire les besoins locaux du marché.

Permettre aux établissements de formation locale de disposer d'outil aidant à former des opérateurs de scierie capables de répondre plus efficacement aux conditions actuelles du marché du bois.

Engagements :

Apporter un appui pour la recherche de débouchés locaux aux personnes formées localement

Organisation de sessions de formation à destination des élus, sur des thématiques pertinentes au regard de la CFT (valorisation du bois local, dans l'habitat ou comme source d'énergie, création et gestion de voiries forestières, regroupement du foncier des forêts publiques, ...).

Doter, au niveau des établissements de formation du territoire, d'un simulateur de sciage virtuel.

Objectif opérationnel 3A : PRÉCISER LA PLACE DE LA FORÊT DANS LE CADRE DE VIE

Constats :

Forte sensibilité locale sur la place structurante de la forêt au niveau paysager avec un rôle déterminant joué par les propriétaires forestiers au niveau de leur gestion quotidienne dans la structuration des paysages.

Des visions très divergentes sur la place et le rôle que peut ou doit jouer la forêt : méconnaissance des enjeux de gestion forestière par le grand public, incompréhension sur les enjeux liés à l’exploitation forestière, méconnaissance des enjeux environnementaux et particulièrement ceux liés à la qualité des eaux.

Quelques exemples d’animations locales destinées à un jeune public appréciées et méritant d’être encouragées et reconduites.

Objectifs :

Essayer de partager sur des sujets liés à la forêt générant des points de vue divergents (exploitation forestière, gestion forestière, accueil du public, paysages, protection de l’eau et de l’environnement).

Sensibiliser les acteurs du territoire sur l’importance des paysages dans la vie locale en s’appuyant sur des outils déjà existants comme le Schéma Paysager du Parc Naturel Régional du Livradois Forez

Apporter un appui aux propriétaires forestiers pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs opérations sylvicoles.

Développer un volet éducatif de sensibilisation d’un large public sur le rôle et la place de la forêt dans son aspect multifonctionnel.

Organiser des animations au niveau du territoire en assurant la cohérence de quelques initiatives locales individuelles

Toucher un jeune public (scolaires, centres aérés, familles, ...).

Engagements :

Mettre en place un comité multi partenarial local sur la forêt.

Sensibiliser le public sur le rôle joué par la forêt au niveau de la structuration des paysages en s’appuyant sur le Schéma Paysager du Parc Naturel Régional du Livradois Forez.

Mettre en œuvre des animations destinées à la sensibilisation d’un jeune public (niveau scolaire et touristique) : poursuivre et encourager les initiatives existantes, rechercher des opérateurs pour développer de nouvelles animations pour des unités d’enseignement ou sur des sites emblématiques, veiller à la cohérence de ces animations à l’échelle du territoire en tenant compte d’un contexte géographique plus large.

Objectif opérationnel 3B : DEVELOPPER L’ACTIVITE TOURISTIQUE AUTOUR DE LA FORET

Constats :

La forêt est un élément majeur du territoire et peut être utilisé comme un facteur important d’attrait touristique.
Les propriétaires forestiers en sont des acteurs importants.

Les éléments remarquables du territoire ne sont pas toujours mis en valeur, il manque d’un état des lieux des activités touristiques liées à la forêt (sites et opérateurs),

Le tourisme autour de la forêt est organisé principalement dans le domaine non marchand avec un impact important des résidents secondaires et du tourisme familial.

Le maillage de l’activité touristique est bien développé mais peu de mise en marché des produits existants et pas de produits proposés hors saison.

Importance d’apporter un appui aux activités structurées ou en voie de structuration déjà existantes sur le territoire
Le développement de l’activité touristique est très lié aux capacités d’hébergement.

Objectifs :

Apporter une lisibilité à l’offre touristique liée à la forêt en disposant d’un état des lieux des activités touristiques liées à la forêt (sites et opérateurs) et en valorisant l’aspect thématique des circuits existants.

Démarche de valorisation touristique à développer sans oublier d’y associer les propriétaires forestiers.

Développer de nouveaux projets touristiques mettant en valeur le patrimoine local et en s’appuyant prioritairement sur des opérateurs déjà existant, recherche de produits pour compléter l’offre de service sur les intersaisons.

Apporter un appui aux projets déjà existant sur le territoire et en particulier à ceux en voie de restructuration.

Engagements :

Réaliser un inventaire de l’offre touristique locale : Sites valorisés ou non, espaces forestiers à valoriser, professionnels actifs sur le territoire (opérateurs, ...), structures d’accueil (restaurateurs, hôtellerie, ...)

Appui financier complémentaire pouvant être apporté dans le cas d’opérations relevant correspondant aux objectifs stratégiques arrêtés au niveau de la charte (quelques exemples : cabanes dans les arbres, visites et de randonnées à caractère pédagogique sur un certain nombre de massifs forestiers emblématiques, arbres remarquables, intégration des zones forestières dans les projets d’aménagement touristique, ...)

Apporter un appui à la requalification de produits touristiques déjà existants (appui technique et financier aux diverses initiatives locales)

Objectif opérationnel 4A : **ASSURER LA REUSSITE DE LA DEMARCHE CHARTE FORESTIERE**

Constats :

Pour être efficace, la mise en œuvre d'une charte forestière doit impérativement être assurée par une animation permanente veillant à une cohésion au niveau des maîtres d'ouvrage, des actions entreprises et à leur suivi. Elle doit aussi contribuer à une évaluation de cette dynamique locale.

Dans un souci de neutralité et de transversalité, cette fonction mérite d'être assurée directement par le territoire de projet sans s'affranchir de l'appui de toutes les compétences existantes.

Objectifs :

Favoriser la réalisation des actions qui ont été identifiées dans le plan d'action de la charte et assurer leur cohésion avec les diverses stratégies de territoire en cours tant au niveau local que régional et national.

Assurer une continuité à la dynamique initiée lors de l'élaboration de la charte.

Faire émerger de nouveaux projets en accord avec les enjeux identifiés.

Engagements :

Embauche d'un animateur « 1 ETP senior » pour assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'action de la charte

Mise en œuvre et suivi du plan d'action : suivi et coordination du plan d'action retenu par le comité de pilotage, mise en œuvre directe d'actions pour le compte du maître d'ouvrage (études, maîtrise d'œuvre), accompagnement et sensibilisation des divers maîtres d'ouvrage, évaluation et suivi des indicateurs de réalisation des diverses actions retenues.

Initiation de nouveaux projets : aide au montage technique et financier des dossiers, recherche de financements et de coopération, aide au suivi technique et financier des opérations.

Animation du comité de pilotage de la charte : animation de réunions régulières du comité de pilotage, cadrage au regard de la stratégie forestière choisie par le comité de pilotage.

Communication interne et externe : communication à l'attention des maîtres d'ouvrage, collectivités et grand public échange d'information et d'expérience avec d'autres territoires du réseau chartes forestières

Apporter un appui pour assurer la pérennité et le financement de cette animation.

PLAN D'ACTION

OBSERVATIONS PREALABLES

Le plan d'action, élaboré à partir des propositions émises lors de l'appel à projets de l'été 2011, se compose de 29 actions qui visent à satisfaire les 9 objectifs opérationnels de la charte.

Quelques observations préalables :

Dans un premier temps, il est important de signaler que la mise en œuvre d'une démarche charte forestière sur la région d'Ambert résulte de la volonté de 7 communautés de communes de travailler ensemble sur le domaine de la forêt et du bois, élément essentiel de leur territoire. Les communautés de communes n'étant au même stade d'avancement de la mise en œuvre de leur politique forestière, le premier challenge du plan d'action doit permettre à celles qui sont un peu moins avancées de bien progresser dans leur dynamique forestière sans ralentir celles qui se sont déjà bien engagées des actions structurantes.

Sur les 29 actions retenues, 15 soit un peu plus de la moitié d'entre elles, tendent à augmenter localement la valeur ajoutée et apportent une réponse favorable au souhait initial du maître d'ouvrage lors du lancement de la charte et ce, en liaison avec l'implication réelle des divers acteurs locaux.

Le volet environnemental est considéré comme un domaine d'intervention transversal devant être présent dans toutes les actions.

Compte tenu que quelques initiatives privées ont encore besoin de temps pour se finaliser, il est important de pouvoir les accueillir dans la démarche charte une fois que leur décision finale sera prise. Pour cette raison, certaines actions ont été constituées de manière à pouvoir les accueillir pendant la période d'application du plan d'action, elles sont identifiées dans ce qui suit comme « actions ouvertes ».

Enfin, il faut signaler que certains domaines, considérés comme stratégiques par le comité de pilotage de la charte, n'ont pas fait l'objet de proposition d'action lors de l'appel à projet. Afin de confirmer les orientations stratégiques arrêtées au niveau du territoire et d'afficher clairement l'importance accordée à ces domaines d'intervention (favoriser l'usage du bois dans la construction, gestion des bords de cours d'eau, certification – labellisation, s'appuyer sur la formation initiale présente sur le territoire, le paysage et sensibilisation du public sur le rôle de la forêt), le maître d'ouvrage (le Pays et les sept communautés de communes) a décidé que ces domaines soient tout de même abordés dans le plan d'action de la charte.

Les actions sont répertoriées ci après selon trois critères :

Le niveau de priorité : ★★★ action à réaliser en priorité,

★★ action à réaliser,

★ action conditionnée à la présence de porteur de projet ou d'affichage

Le domaine d'action : action de portée propre à la charte,

ou s'intégrant dans des actions déjà en cours au niveau du Parc naturel régional Livradois Forez, régional ou Massif Central.

Action nouvelle ou s'inscrivant dans la continuité d'opérations actuellement en cours.

Action ouverte : action pouvant s'adresser à d'éventuels porteurs de projet devant se décider prochainement.

Avec ces quelques observations préalables, le plan d'action de la charte forestière peut se détailler comme suit :

DETAIL DES ACTIONS ENVISAGEES

Enjeu Augmentation de la valeur ajoutée	Objectif Augmenter le niveau de mobilisation des bois	Niveau de priorité ★★★
1A-1	Action Doter tout le territoire en Plans de Développement de Massif (PDM)	Action de portée LOCALE - CHARTE
		Continuité action en cours

Constats de départ

La propriété forestière est, en majorité, composée de petites parcelles appartenant à un grand nombre de propriétaires privés.
Le niveau de mobilisation des bois est fortement améliorable,
Les caractéristiques de la forêt privée sur ce territoire montrent un déficit très important de récolte, dans les boisements artificiels de résineux et les sapinières.

Les résultats au niveau de la dynamique engendrée par les Plans de Développement de Massif déjà mis en place sur une partie du territoire sont encourageants et très appréciés.

Objectifs recherchés

Permettre aux communautés de communes, non encore dotées, de disposer d'une dynamique Plan de Développement de Massif,
Nécessité d'assurer un approvisionnement de proximité pour un tissu dense d'entreprises de transformation du bois dont de nombreuses entreprises artisanales,
Couvrir l'ensemble du Livradois Forez par ce type d'animation afin de développer des politiques forestières coordonnées et cohérentes (PPRDF par exemple).

Descriptif de l'action

Mettre en place d'un Plan de Massif (1^{er} volet de 3 ans) sur :
* la communauté de communes du Pays de Cunlhat (2 tranches)
* les communautés de communes de Livradois Portes d'Auvergne et Pays d'Ambert (3 tranches)

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux.	Augmentation du volume de bois mobilisé	Initiation d'une animation forestière locale associant tous les acteurs de la filière bois

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière	Hors charte forestière
1A2, 1A3, 1A4, 1A5, 1A6, 1A8, 1B1, 2A1, 4A1, 2B1, 2B2, 2B3, 2B4,	1C1, 1C2, SRADDT Auvergne (Conseil Régional Auvergne) Interventions du Conseil Général du Puy-de-Dôme Charte du Parc Naturel Régional Livradois Forez

Maître d'ouvrage :

Communauté de communes du Pays de Cunlhat
Communauté de communes du Pays d'Ambert
Communauté de communes Livradois Porte d'Auvergne

Partenaires potentiels :

Centre Régional de la Propriété Forestière pour la région Auvergne
Conseil Régional d'Auvergne

Période de réalisation :

Mise en route effective dès 2012

Montant de l'action :

En fonction des opérations restant à engager

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe (FEADER)	40 %	
Etat	///////	
Région Auvergne	40 %	
Conseil Général Puy-de-Dôme	///////	
Autres (CRPF Auvergne)	///////	
Autofinancement	20 %	
TOTAL	100 %	-----

Indicateurs de suivi :

Le nombre de tranches de PDM effectivement mises en route

Enjeu Augmentation de la valeur ajoutée	Objectif Augmenter le niveau de mobilisation des bois	Niveau de priorité ★★★
1A-2	Action Mettre en place une animation post PDM	Action de portée LOCALE - CHARTE
		Continuité action en cours

Constats de départ

La propriété forestière est, en majorité, composée de petites parcelles appartenant à un grand nombre de propriétaires privés, Le niveau de mobilisation des bois est fortement améliorable, Les caractéristiques de la forêt privée sur ce territoire montrent un déficit très important de récolte, dans les boisements artificiels de résineux et les sapinières, Les résultats au niveau de la dynamique engendrée par les Plans de Développement de Massif déjà mis en place sur une partie du territoire sont encourageants et très appréciés.

Objectifs recherchés

Assurer la continuité des actions d'animation mises en œuvre dans le cadre d'un PDM : prolongement de l'animation sur 2 ans.

Descriptif de l'action

Mise en œuvre d'une animation sur 2 ans en continuité de celle entreprise dans le cadre d'un PDM : cas de la communauté de communes du pays d'Olliergues.

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux.	Augmentation du volume de bois mobilisé	Initiation d'une animation forestière locale associant tous les acteurs de la filière bois

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière	Hors charte forestière
1A1, 1A3, 1A4, 1A5, 1A6, 1A8, 1B1, 2A1, 4A1, 2B1, 2B2, 2B3, 2B4, 1C1, 1C2,	SRADDT Auvergne (Conseil Régional Auvergne) Interventions du Conseil Général du Puy-de-Dôme Charte du Parc Naturel Régional Livradois Forez

Maître d'ouvrage :

Communauté de communes du Pays d'Olliergues.

Partenaires potentiels :

Centre Régional de la Propriété Forestière pour la région Auvergne
Conseil Général du Puy-de-Dôme

Période de réalisation :

Sur 2 ans, du 1er juillet 2012 au 30 juin 2014

Montant de l'action :

En fonction des opérations restant à engager

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe (FEADER)	43,75 %	
Etat	///////	
Région Auvergne	///////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	43,75 %	
Autres	///////	
Autofinancement	12,50 %	
-----	-----	-----
TOTAL	100 %	

Indicateurs de suivi :

La mise en œuvre effective de cette animation

Enjeu Augmentation de la valeur ajoutée	Objectif Augmenter le niveau de mobilisation des bois	Niveau de priorité ★★★
1A-3	Action Augmenter la mobilisation des bois et installer une animation de massif	Action de portée LOCALE - CHARTE
		Nouvelle action

Constats de départ

Une politique forestière conduite auprès des propriétaires forestiers privés repose sur une animation reconnue et bien implantée sur le territoire

Nécessité de poursuivre les actions d'animation et de mobilisation liées aux Plans de Développement de Massif.

Objectifs recherchés

Poursuivre les actions engagées lors des PDM et « Post PDM »

Permettre aux propriétaires privés de disposer d'une animation de proximité reconnue et efficace

Augmenter le volume de bois mobilisé

Descriptif de l'action

Mise en place de conseiller de massif forestier dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel Régional de Développement forestier (PPRDF)

Secteur pressenti fin 2011 : secteur en fin d'animation post PDM ; cas de la communauté de communes de la Vallée de l'Ance avec extension possible aux communautés de communes riveraines

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux.	Augmentation du volume de bois mobilisé	Initiation d'une animation forestière locale associant tous les acteurs de la filière bois

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière	Hors charte forestière
1A1, 1A2, 1A4, 1A5, 1A6, 1A8, 1B1, 2A1, 4A1, 2B1, 2B2, 2B3, 2B4,	1C1, 1C2, SRADDT Auvergne (Conseil Régional Auvergne) Interventions du Conseil Général du Puy-de-Dôme Charte du Parc Naturel Régional du Livradois Forez

Maître d'ouvrage :

CRPF Auvergne

Partenaires potentiels :

Communes et Communautés de communes
Les 2 associations des propriétaires forestiers présentes sur le territoire
Syndicat des propriétaires forestiers du Puy-de-Dôme

Période de réalisation :

A partir de 2012, sur 3 ans pour chaque opération

Montant de l'action :

[60 000 € par an et par animateur]

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe (FEADER)	50 %	
Etat	///////	
Région Auvergne	///////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	///////	
Autres (Chambre d'Agriculture 63)	50 %	
Autofinancement	///////	
TOTAL	100 %	

Indicateurs de suivi :

L'installation effective de cette animation
Volume de bois mobilisé

Enjeu Augmentation de la valeur ajoutée	Objectif Augmenter le niveau de mobilisation des bois	Niveau de priorité ★★★
1A-4	Action Réaliser les équipements prévus dans les schémas de desserte	Action de portée CHARTE
		Continuité Action en cours

Constats de départ

Nécessité d'améliorer le niveau de mobilisation des bois issus des massifs forestiers locaux
Réaliser les projets identifiés dans le cadre de schémas de desserte forestière
Réalisation d'infrastructures fortement liée aux capacités d'autofinancement des maîtres d'ouvrage et à la mobilisation effective des financements publics associés

Objectifs recherchés

Réalisation des projets de voirie identifiés dans le cadre des schémas directeurs de desserte forestière
Maintien et amélioration de l'appui financier nécessaire à la réalisation de ces projets

Descriptif de l'action

Assurer la réalisation des équipements prévus dans les divers schémas de desserte (routes, pistes, places de dépôt, ...).

Pour information, un volume important de travaux reste à programmer et à réaliser :

- * la Communauté de communes du Pays de Cunlhat (création de 23,3 km de route, 13,75 km de pistes et 44 places de dépôt),
- * la Communauté de communes du Pays d'Olliergues (1,952 M€ pour 21,37km de création route, 14,01 km de réfection de route, 1,66 km de piste)
- * la Communauté de communes du Pays d'Arlanc (30,917 km de routes, 13,5 km de pistes, 27 places de dépôt ou de retournement)

et

- * la Communauté de communes de la vallée de l'Ance : Schéma en cours de validation
- * la Communauté de communes du Livradois Porte d'Auvergne : 2 Schémas en cours de réalisation
- * la Communauté de communes du Haut Livradois : Schémas en cours de réalisation
- * la Communauté de communes du Pays d'Ambert : Schémas en élaboration

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux.	Equipements permettant de mieux mobiliser les bois issus des massifs forestiers	

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière	Hors charte forestière
1A1, 1A2, 1A3, 1A8, 2A2, 3A2 4A1	SRADDT Auvergne (Conseil Régional Auvergne) Interventions du Conseil Général du Puy-de-Dôme Charte du Parc Naturel Régional Livradois Forez

Maître d'ouvrage :
Les différentes communes ou communautés de communes pour les projets qui les concernent.
Partenaires potentiels :
CRPF Auvergne, ONF DDT Auvergne Conseil Général du Puy-de-Dôme
Période de réalisation :
Calendrier fonction des opérations programmées par les collectivités

Montant de l'action :																											
Fonction des projets effectivement programmés																											
Plan de financement prévisionnel :																											
<table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width:60%;"></th> <th style="width:15%;">Taux</th> <th style="width:25%;">Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Europe</td> <td>40 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>35 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Région Auvergne</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conseil Général Puy-de-Dôme</td> <td>5 %</td> <td>(Plafond à 100 000 € de Travaux)</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>-----</td> <td></td> <td>-----</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>100 %</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Taux	Montant HT	Europe	40 %		Etat	35 %		Région Auvergne	///////		Conseil Général Puy-de-Dôme	5 %	(Plafond à 100 000 € de Travaux)	Autres	///////		Autofinancement	20 %		-----		-----	TOTAL	100 %	
	Taux	Montant HT																									
Europe	40 %																										
Etat	35 %																										
Région Auvergne	///////																										
Conseil Général Puy-de-Dôme	5 %	(Plafond à 100 000 € de Travaux)																									
Autres	///////																										
Autofinancement	20 %																										
-----		-----																									
TOTAL	100 %																										

Indicateurs de suivi :

Quantité d'équipements forestiers (km route, km piste ou nombre plateformes) financés
Quantité d'équipements forestiers (km route, km piste ou nombre plateformes) restant à financer
Quantité d'équipements forestiers (km route, km piste ou nombre plateformes) réalisés
Quantité d'équipements forestiers (km route, km piste ou nombre plateformes) restant à réaliser

Enjeu Augmentation de la valeur ajoutée	Objectif Augmenter le niveau de mobilisation des bois	Niveau de priorité ★★★
1A-5	Action Améliorer les conditions de mise en chantier de l'exploitation forestière et assurer l'entretien courant de la voirie forestière	Action de portée LOCALE - CHARTE
		Action nouvelle

Constats de départ

Lourdeur administrative des déclarations préalables à la mise en chantier pour les exploitations forestières
Délais d'obtention d'autorisation très importants par rapport aux contraintes économiques actuelles
Réglementations locales d'exploitation et de transport très variables selon les territoires communaux concernés
Dégradations parfois importantes sur le réseau routier tant forestier que public
Difficultés de prise en compte des contraintes environnementales liées au franchissement des cours d'eau
Discussions en cours et existence de la charte de qualité des travaux forestiers

Les politiques de mobilisation de bois commencent à porter leurs fruits,

Le volume de bois mobilisé engendre un trafic grumier en progression, des massifs boisés vers les unités de 1^{ère} transformation. La voirie publique (chemins ruraux, routes communales et départementales) n'est pas actuellement toujours bien adaptée au trafic grumiers. Elle supporte des dégradations de plus en plus importantes avec des frais d'entretien ou de remise en état en constante augmentation.

Afin de protéger leur voirie, les communes prennent des dispositions individuelles de réglementation pouvant compromettre la cohérence de l'exploitation forestière au niveau d'un massif boisé et reportant, en les concentrant, les dégradations sur certaines parties du territoire.

Objectifs recherchés

Recherche d'amélioration en commun (exploitants forestiers, communes, propriétaires et gestionnaires forestiers, gestionnaires des voiries, gestionnaires et police de l'eau, ...) des pratiques locales de mise en chantier et analyse sur la chaîne propriétaire –scierie.

Apporter un appui aux collectivités pour optimiser l'entretien courant de la voirie, apporter une cohérence sur l'usage de la voirie au niveau de l'exploitation et le transport du bois en liaison avec les autres territoires extérieurs à la charte

Développer une stratégie de massif, liée à l'exploitation et au transport du bois, concertée au niveau des communes,

Apporter aux collectivités propriétaires une lisibilité sur l'entretien de la voirie en terme technique, administratif et financier.

Descriptif de l'action

Action répartie en 2 volets

Volet 1 : Animation pour une amélioration des conditions d'exploitation forestière

Volet 2 : Amélioration de l'entretien de la voirie

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux et protection de la qualité des eaux	Amélioration des délais d'autorisation et des conditions d'exploitation	Prise en compte des contraintes d'exploitation de manière concertée avec tous les usagers de la voirie

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière			Hors charte forestière
1A1, 1A2, 1A3, 1A8, 2A2, 3A1, 3A2 4A1	1B1, 1B2, 2B2, 2B3,	1C1, 2C1,	Charte Qualité des travaux forestiers Auvergne Promobois

1A-5 Volet 1 : Animation pour une amélioration des conditions d'exploitation forestière

Descriptif de l'action du Volet 1

Volet 1 : Animation pour une amélioration des conditions d'exploitation forestière

Animation d'une action de médiation et recherche commune d'un mode opératoire satisfaisant sur le territoire (mise en chantier exploitation et transport de bois) et protection de la ressource en eau.

Animation de réunions multi partenariales – mise en place d'un mode opératoire – cohésion avec les territoires hors charte

Maître d'ouvrage :

Maître d'ouvrage porteur de l'animation de la charte

Partenaires potentiels :

ETF et AREFA, Auvergne Promobois, Exploitants forestiers, Coopératives Propriétaires forestiers publics et privés, CRPF, ONF, URCoFor Service route Conseil Général, communes, communautés de communes ONEMA, Fédération de Pêche, associations naturalistes, agriculteurs, Représentants randonnée pédestre, VTT et activités motorisées, DRAFF, DDT et Parc Naturel Régional du Livradois Forez.

Période de réalisation :

Sur 3 ans, de 2012 à 2014

Montant de l'action :

5 000,00 € HT par an (5 980,00 € TTC)

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe	///////	
Etat	///////	
Région Auvergne	///////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	///////	
Autres	///////	
Autofinancement	100 %	
TOTAL	100 %	5 000,00 €

Indicateurs de suivi :

Mise en œuvre des réunions de concertation
Elaboration d'un mode opératoire adapté au territoire

1A-5 Volet 2 : Amélioration de l'entretien de la voirie

Descriptif de l'action du volet 2

Volet 2 : Amélioration de l'entretien de la voirie

Mise en place d'un groupe de travail sur l'entretien des voiries existantes avec :

- * organisation concertée de l'usage de la voirie (réflexion sur les usages actuels, hiérarchisation du trafic grumier, ...)
- * recherche des compétences nécessaires pour assurer et coordonner l'entretien
- * programmation et financements de l'entretien des infrastructures

Animation de réunions multi partenariales – schéma de circulation - financements – cohésion avec les territoires hors charte

Maître d'ouvrage :

Maître d'ouvrage porteur de l'animation de la charte + URCoFor

Partenaires potentiels :

Collectivités, URCoFor
DDT et Conseil Général du Puy-de-Dôme
Transporteurs routiers (dont grumiers, ...),
Exploitants scieurs, Auvergne Promobois
Représentants des propriétaires ou donneurs d'ordre potentiels

Période de réalisation :

2012 - 2013

Montant de l'action :

8 000,00 € HT (5 980,00 € TTC)

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe	///////	
Etat	///////	
Région Auvergne	///////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	///////	
Autres	///////	
Autofinancement	100 %	
TOTAL	100 %	8 000,00 €

Indicateurs de suivi :

Mise en œuvre des réunions de réflexion
Elaboration d'un schéma de circulation si jugé nécessaire
Plan de financement obtenu

Enjeu Augmentation de la valeur ajoutée	Objectif Augmenter le niveau de mobilisation des bois	Niveau de priorité ★★
1A-6	Action Initier des solutions innovantes pour le territoire en matière de mise en vente des bois	Action de portée LOCALE - CHARTE
		Action nouvelle

Constats de départ

Réticence des propriétaires à proposer leurs bois mûrs à la vente,
Qualification du métier d'entrepreneur de travaux forestier (bûcheron, débardeur, ...) peu reconnue,
Des incertitudes sur la transparence et la sincérité des prix pratiqués pour l'achat des bois,
Méconnaissance des enjeux liés au marché du bois

Objectifs recherchés

Inciter les propriétaires à proposer leur bois mûrs à la vente,
Améliorer le connaissance locale du marché du bois et proposer un éclairage conjoint (propriétaires - acheteurs) sur le prix du bois pratiqués,
Assurer une réponse conjointe (propriétaires – acheteurs) aux contraintes du marché du bois,
S'appuyer sur les forêts publiques pour montrer l'exemple

Accélérer la décision des propriétaires forestiers pour commercialiser leurs bois mûrs et réaliser des travaux en liaison avec les opérateurs économiques locaux

Descriptif de l'action

Tester des regroupements pour améliorer la mise en vente des bois (exploitation, modes de mise en vente, ...),
Proposer des techniques d'exploitation plus diversifiées et liaison avec les entrepreneurs de travaux forestiers locaux (bûcherons, débardeurs, ...),
Proposer une palette plus étendue de modes de mise en vente (vente sur place de dépôt, contrats d'approvisionnement, ...),
Créer et animer des infrastructures adaptées à ces modes de vente.

Assurer une complémentarité avec les différentes stratégies locales de développement (PDM, CFT, PAT, ...) et avec le PER (sapin) porté par le PNR Livradois Forez

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux.	Améliorer une mobilisation locale de la ressource	Contribuer à instaurer ou à améliorer une confiance nécessaire pour un bon fonctionnement du marché

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière			Hors charte forestière
1A1, 1A2, 1A3, 1A4, 1A8, 2A2, 3A1, 3A2 4A1	1B1, 1B2, 2B2, 2B3, 2B4	1C1, 1C2, 2C1, 2C2,	Programme Pilote de Mobilisation des Bois en Auvergne (PPMBA) SRADDT Auvergne (Conseil Régional Auvergne) Interventions du Conseil Général du Puy-de-Dôme Charte du Parc Naturel Régional Livradois Forez

Maître d'ouvrage :

Communes, SMGF et ONF

Partenaires potentiels :

ONF Agence Montagne d'Auvergne
Entrepreneurs de travaux forestiers
Exploitants forestiers et scieurs locaux
URCofor

Période de réalisation :

Sur 5 ans, de 2012 à 2016

Montant de l'action :

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe	//////	
Etat	//////	
Région Auvergne	//////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	//////	
Autres	//////	
Autofinancement	100 %	
-----		-----
TOTAL	100 %	

Indicateurs de suivi :

Nombres d'opérations collectives générées
Type de méthode utilisée
Volume de bois mobilisé par ces méthodes

Enjeu Augmentation de la valeur ajoutée	Objectif Augmenter le niveau de mobilisation des bois	Niveau de priorité ★
1A-7	Action Mettre en œuvre des actions dans le cadre du Programme Pilote Mobilisation Bois en Auvergne	Action de portée REGIONALE
		Continuité Action en cours

Constats de départ

Le Programme Pilote de Mobilisation des Bois en Auvergne (PPMBA), initié par le MAAP et l’ADEME avec l’appui de la FCBA, a pour objectif de lancer une expérimentation pilote et reproductible de mobilisation de la ressource forestière
 Le Livradois Forez a été choisi comme territoire expérimental.
 Existence d’une dynamique de territoire bien développée et résultats des PDM encourageants

Objectifs recherchés

Améliorer la performance de la chaîne Propriétaire – Animateur - Opérateur économique (CRPF Auvergne)
 Tester des variantes d’animation novatrices (Auvergne Promobois)

Accélérer la décision des propriétaires forestiers de commercialiser des bois et de réaliser des travaux en liaison avec les opérateurs économiques locaux

Descriptif de l’action

Décliner localement les actions proposées dans le cadre du Programme Pilote de Mobilisation des Bois en Auvergne (PPMBA) :

- * assurer un suivi personnalisé et sur le long terme des sylviculteurs,
- * s’assurer du passage de relais entre le conseiller de massif forestier et les opérateurs économiques,
- * développer les complémentarités entre les différentes stratégies locales de développement (PDM, CFT, PAT, ...)

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux.	Améliorer une mobilisation locale de la ressource	

Lien avec d’autres actions :

De la charte forestière	Hors charte forestière
1A1, 1A2, 1A3, 1A4, 1A6, 1A8, 2A1, 2A2, 3A1, 3A2, 4A1	1B1, 1B2, 2B2, 2B3, 2B4
1C1, 1C2, 2C2,	Programme Pilote de Mobilisation des Bois en Auvergne (PPMBA) SRADDT Auvergne (Conseil Régional Auvergne) Interventions du Conseil Général du Puy-de-Dôme Charte du Parc Naturel Régional Livradois Forez

Maître d’ouvrage :

CRPF Auvergne
 Auvergne Promobois

Partenaires potentiels :

Période de réalisation :

Sur 3 ans, de 2012 à 2014

Montant de l’action :

Financement dans le cadre du PPMBA

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe	//////	
Etat	//////	
Région Auvergne	//////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	//////	
Autres	//////	
Autofinancement	//////	
-----		-----
TOTAL	100 %	

Indicateurs de suivi :

Enjeu Augmentation de la valeur ajoutée	Objectif Augmenter le niveau de mobilisation des bois	Niveau de priorité ★
1A-8	Action Améliorer et valoriser le sapin du Massif Central	Action de portée REGIONALE
		Continuité Action en cours

Constats de départ

Une ressource importante en sapin pectiné sur le territoire avec une bonne proportion de gros bois,
Gros bois de sapin de qualité très variable et peu mobilisés,
Gestion peu dynamique de la sapinière et apparition de parasites comme le gui et des signes de dépérissement.

Objectifs recherchés

Réduire les effets défavorables liés au gui et aux dépérissements,
Améliorer la qualité des peuplements de sapin pectiné en appliquant une sylviculture plus dynamique,
Besoin de mieux mobiliser cette ressource à un juste prix tant pour les propriétaires que pour les scieurs locaux.

Descriptif de l'action

Ce programme s'inscrit dans le cadre du Programme Pilote de Mobilisation des Bois en Auvergne (PPMBA) et fait suite à l'étude réalisée par CERIBOIS concernant la caractérisation mécanique des « vieux » sapins du Massif Central.

Il est conduit par Auvergne Promobois, en liaison avec les CRPF Auvergne et Rhône Alpes, IFB 42 et l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne.

Il comporte à ce jour 5 projets :

- * La mise en place d'un plan de qualité des sapinières, avec plus particulièrement un diagnostic des peuplements mal venants par télédétection et visites de terrain, une information auprès des propriétaires forestiers concernés et la proposition de nouvelles modalités de commercialisation,
- * La mise en place d'une expérimentation portant sur la rémunération des bois, en fonction de la qualité réelle des bois (grumes, sciages),
- * La définition des conditions de sciage et de séchage des sapins,
- * L'élaboration d'une véritable stratégie pour la promotion du sapin de « pays »,
- * Une étude juridique concernant les modalités de prescription pour l'utilisation des bois de « pays » dans la construction publique.

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux.		

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière	Hors charte forestière
1A1, 1A2, 1A3, 1A4, 1A6, 1A8, 2A1, 2A2, 3A1, 3A2, 4A1	1B1, 1B2, 2B2, 2B3, 2B4
1C1, 1C2, 2C2,	Programme Pilote de Mobilisation des Bois en Auvergne (PPMBA) SRADDT Auvergne (Conseil Régional Auvergne) Interventions du Conseil Général du Puy-de-Dôme Charte du Parc Naturel Régional Livradois Forez

Maître d'ouvrage :

Auvergne Promobois

Partenaires potentiels :

CRPF Auvergne et Rhône Alpes,
IFB 42,
l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne.

Période de réalisation :

Sur 3 ans, de 2012 à 2014

Montant de l'action :

Financement dans le cadre du POMAC
Et Pôle Excellence Rurale

Plan de financement prévisionnel :

Financement dans le cadre du POMAC		Taux	Montant HT
Europe	//////		
Etat	//////		
Région Auvergne	//////		
Conseil Général Puy-de-Dôme	//////		
Autres	//////		
Autofinancement	//////		
TOTAL	100 %		

Indicateurs de suivi :

Enjeu Augmentation de la valeur ajoutée	Objectif Soutenir les entreprises locales de la filière bois	Niveau de priorité ★★★
1B-1	Action Soutenir les entreprises de travaux forestiers ou entreprises de service associées	Action de portée REGIONALE
		Continuité Action en cours

Constats de départ

Faute d'une récolte suffisante, la forêt est vieillissante sur une partie du Parc Livradois - Forez, en particulier les sapinières dont l'exploitation devrait être largement assurée par du « bûcheronnage » manuel. Par ailleurs, des surfaces considérables de forêts plantées à partir des années 1940 arrivent à maturité. Malgré une rentabilité parfois fragile, l'exploitation offre un potentiel important d'emplois. A l'inverse des précédentes, ces forêts requièrent majoritairement des techniques mécanisées. Paradoxalement, les bûcherons, débardeurs, exploitants forestiers ont souvent du mal à vivre décemment de leur profession. De ce fait, les professionnels de la filière forêt - bois (organismes impliqués dans le développement, scieurs, propriétaires, etc...) constatent que la région manque de personnels en forêt : bûcherons, conducteurs d'engins, etc...

Un volume de bois à mobiliser en augmentation et particulièrement sur les coupes mécanisables (boisements résineux de première génération) Le nombre de bûcherons qualifiés en diminution, en particulier pour l'abattage des gros bois. Une demande pour des entreprises capables de prendre en charge la totalité de la chaîne d'exploitation forestière : bûcheron - débardeur, transporteurs. De nombreux propriétaires vendent les bois de leurs parcelles mais ne procèdent pas des opérations sylvicoles pour en reconstituer l'état boisé.

Le niveau de qualification requis pour l'installation d'une entreprise d'ETF va prochainement fortement évoluer.

Un état des lieux établi par l'AREFA.

Objectifs recherchés

Dans ce contexte, le Parc entend rendre l'exploitation forestière plus productive (dans le respect nécessaire des enjeux environnementaux). Il entend en particulier examiner les conditions économiques ou sociales nécessaires au maintien et à l'installation d'entrepreneurs de travaux forestiers sur son territoire

Aider les entrepreneurs de travaux actuellement installés (mise en marché travaux, organisation de prestations de service incitant la reconstitution de boisement après coupe, ...)

Pouvoir disposer sur le territoire de bûcherons qualifiés dans l'exploitation des gros bois

Permettre l'installation locale d'entreprises de travaux forestiers

Faciliter la reprise d'entreprises artisanales (entrepreneurs de travaux forestiers, bûcherons, débardeurs, transporteurs,...)

Descriptif de l'action

Action répartie en 2 volets

Volet 1 : Etude pour identifier les conditions d'installation ou de maintien des entreprises de travaux forestiers

Volet 2 : Soutenir les entreprises de travaux forestiers ayant un projet d'installation ou de reprise sur le territoire

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux.	Identification plus précise des besoins locaux des entreprises de travaux forestiers	Maintien et développement du tissu local d'entreprises artisanales

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière			Hors charte forestière
1A1, 1A2, 1A3, 1A4, 1A5, 1A6, 3A1, 4A1	1B2, 2B4	1C1, 1C2, 2C2,	Programme Pilote de Mobilisation des Bois en Auvergne (PPMBA) SRADDT Auvergne (Conseil Régional Auvergne) Interventions du Conseil Général du Puy-de-Dôme Charte du Parc Naturel Régional Livradois Forez

1B-1 Volet 1 : Identifier les conditions d'installation ou de maintien des entreprises de travaux forestiers

Descriptif de l'action du Volet 1

Volet 1 : Identifier les conditions d'installation ou de maintien des entreprises de travaux forestiers

Etude des facteurs limitant et facilitant l'emploi en forêt, afin de permettre aux bûcherons, débardeurs et exploitants forestiers de vivre de leur profession.

Après avoir dressé un bref état des lieux de ces professions en Livradois - Forez, la démarche dégagera une ou plusieurs pistes d'action pour l'amélioration des emplois en place et, le cas échéant, le développement de nouveaux emplois sur le territoire.

En ce sens, elle fera apparaître les besoins de la profession et de la filière.

Maître d'ouvrage :

Parc Naturel Régional du Livradois Forez

Partenaires potentiels :

Auvergne Promobois, AREFA,
Instances consulaires
Propriétaires et gestionnaires forestiers locaux
Syndicat des entrepreneurs de travaux forestiers

Période de réalisation :

2012 - 2013

Montant de l'action :

30 000,00 € HT (35 880,00 € TTC)

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe	//////	
Etat	//////	
Région Auvergne	//////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	//////	
Autres	//////	
Autofinancement	//////	
TOTAL	100 %	

Indicateurs de suivi :

Réalisation de cette étude
Conclusions effectives et partagées au niveau de la filière pouvant aider à une future prise de décision

1B-1 Volet 2 : Appui aux initiatives d'installation ou de reprise

Descriptif de l'action du Volet 2

Volet 2 : Soutenir les entreprises de travaux forestiers ayant un projet d'installation ou de reprise

Soutenir les projets de création ou de reprise d'entreprises artisanales dans le domaine des travaux forestiers, de l'exploitation forestière ou des services associés : appui financier complémentaire pouvant être apporté dans le cas d'opérations relevant correspondant aux objectifs stratégiques arrêtés au niveau de la charte.

Opération à conduire en liaison avec l'interprofession ainsi qu'avec le réseau Cap'actif de création ou reprise d'entreprises sur le territoire du Parc Naturel Régional Livradois Forez

Maître d'ouvrage :

Maître d'ouvrage porteur de l'animation de la charte
Les différents porteurs de projet

Partenaires potentiels :

Auvergne Promobois
En liaison avec l'action du réseau Cap'Actif

Période de réalisation :

Sur 5 ans, de 2012 à 2016

Montant de l'action :

[A préciser en fonction des opérations effectivement déclarées]

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe	//////	
Etat	//////	
Région Auvergne	//////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	//////	
Autres	//////	
Autofinancement	//////	
TOTAL	100 %	

Indicateurs de suivi :

Nombre d'entreprises reprises ou nouvellement installées

Enjeu Augmentation de la valeur ajoutée	Objectif Soutenir les entreprises locales de la filière bois	Niveau de priorité ★★★
1B-2	Action Soutenir les entreprises de la première transformation	Action de portée REGIONALE
		Continuité Action en cours

Constats de départ

- Une activité de la première transformation de bois à deux vitesses pour les 21 unités en activité sur le territoire :
- * 4 scieries de niveau industriel (+ 8 000 m3 de sciage produits par an) réalisant 85 % du volume scié et occupant 67 % des emplois directs
 - entreprises ayant réalisé d'importants efforts de modernisation (séchage, rabotage, sciages transformés, ...)
 - demande d'appui pour sécuriser leur approvisionnement localement
 - déficit d'image de la profession
 - maintien et développement des aides liées aux investissements
 - * 17 unités de niveau artisanal réalisant 15 % du volume scié et assurant 33 % des emplois directs
 - nécessité de renouveler ou améliorer leur matériel de production
 - améliorer l'approvisionnement à partir des bois d'origine locale
 - demande d'appui au niveau communication et marketing
 - nécessité d'améliorer la commercialisation et sécuriser leurs ventes

Le Livradois - Forez est riche d'un important tissu de petites ou de très petites unités de sciages, probablement plus de 40 sur l'ensemble de son territoire. A titre d'exemple : 17 unités produisant des petits volumes sont recensées sur le seul arrondissement d'Ambert (source : diagnostic réalisé dans le cadre de la Charte Forestière de territoire). Elles comptent chacune de un à quelques emplois. Elles traitent des volumes de bois extrêmement petits parfois de l'ordre de 1 000 m³ seulement par an. On constate malheureusement que leur nombre est en régression constante. Il n'en reste pas moins qu'elles sont encore suffisamment nombreuses pour représenter un enjeu en termes d'emplois dans un contexte rural où ceux-ci sont peu abondants et doivent être conservés à tout prix. Le Parc s'est donné pour mission de conforter ce tissu d'emplois de proximité. Cette partie de la filière bois y participant, elle justifie que le Parc s'intéresse à ses conditions de maintien et de développement.

Par ailleurs, ces très petites entreprises apportent un service de proximité à la population. Les particuliers comme les artisans y trouvent la possibilité d'un travail à façon (sur liste) ou encore la possibilité de se fournir en matériaux pour la construction et la restauration de l'habitat et pour le bricolage.

Notons que ces petites unités sont placées sur des marchés de niches qui leur ont permis de subsister jusqu'à ce jour et dont l'activité est complémentaire de celle des plus grosses scieries de la région qui ont un marché national et international ne répondant pas aux mêmes contraintes.

Les deux types d'activités sont complémentaires et ne se concurrencent aucunement. Il s'agit de maintenir et renforcer ce positionnement.

Objectifs recherchés

- Maintenir le tissu d'entreprises artisanales locales
- Améliorer l'appui financier apporté à la modernisation de ces unités avec une attention toute particulière aux unités artisanales
- Apporter un appui aux entreprises fabricant localement des produits élaborés (lambris, parquets, ...)

Dans un souci de maintenir des emplois en zone rurale, d'apporter un service à la population et de développer des circuits courts d'approvisionnement, à l'image des démarches engagées dans le secteur agricole, le Parc souhaite étudier les opportunités de maintien et de développement des petites unités de sciage de son territoire.

Refusant de tirer un trait a priori sur l'avenir de ces très petites entreprises, le Parc entend au contraire étudier les conditions du maintien de certaines d'entre elles. Il fait le pari qu'une opportunité existe : d'organiser leurs marchés, de renforcer leurs débouchés locaux en circuits courts, de normaliser leurs outils de production lorsque cela est nécessaire, de rechercher un repreneur dans le cas où une transmission se présente, etc...

Le préalable à ces actions (et probablement à d'autres qu'il est nécessaire d'identifier) est une étude économique qui : recensera les chances et les conditions du maintien de ce secteur d'activité, identifiera les principales unités ayant un avenir et leurs besoins, élaborera des pistes d'action.

Faire mieux connaître les entreprises et leur production locale

Descriptif de l'action

3 volets détaillés ci après :

- Volet 1 : Aide à la recherche de nouveaux marchés pour les petites entreprises de la première transformation
- Volet 2 : Soutenir l'amélioration de l'outil de production des entreprises de la première transformation
- Volet 3 : Aider à la communication et au marketing des entreprises de la première transformation

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux	Appui aux investissements des unités de première transformation	Maintien et développement du tissu local d'entreprises artisanales

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière			Hors charte forestière
1A1, 1A2, 1A3, 1A4, 1A5, 1A6, 2A2, 3A1, 4A1	1B2, 2B4	1C1, 2C2,	Programme Pilote de Mobilisation des Bois en Auvergne (PPMBA) SRADDT Auvergne (Conseil Régional Auvergne) Interventions du Conseil Général du Puy-de-Dôme Charte du Parc Naturel Régional Livradois Forez

1B-2 Volet 1 : Aide à la recherche de nouveaux marchés pour les petites entreprises de la première transformation

Descriptif de l'action
<p>Une étude d'opportunité destinée à identifier de possibles nouveaux débouchés et/ou des nouveaux marchés sera conduite par un prestataire ad'hoc. L'étude de faisabilité apportera des éléments d'aide à la décision sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie commerciale : Quels produits ou famille de produits élaborer ? On s'attachera en priorité à analyser les potentialités de marchés en circuit court. Pour quelle cible de clientèle ? Avec quels moyens ? - Analyse technique du projet : Quels équipements en fonction des produits et des volumes ? Des investissements sont-ils nécessaires ? Le cas échéant : estimations des investissements à réaliser. - Analyse économique : On vérifiera en particulier les seuils de rentabilité eu égard aux volumes traités et on identifiera les besoins des entreprises. <p>Implication du Parc : Partenariat technique et institutionnel Le Parc assurera la maîtrise d'ouvrage de l'étude qu'il coordonnera ; il identifiera les collectivités, les scieries et autres entreprises du bois intéressées pour mener cette réflexion ; il recrutera un prestataire ; il valorisera les résultats et poursuivra l'action en fonction de ceux-ci. Le Parc impliquera les interprofessions et les chambres consulaires. Un Comité de pilotage associera les principaux partenaires concernés Opération à conduire en liaison avec la transmission d'entreprises.</p>

Maître d'ouvrage :
Parc Naturel Régional du Livradois Forez
Partenaires potentiels :
Auvergne Promobois, architectes de la construction, Chambre syndicale des exploitants forestiers scieurs du Puy-de-Dôme Chambre de commerce et d'industrie du Puy-de-Dôme Chambre des métiers et de l'artisanat du Puy-de-Dôme
Période de réalisation :
2012 - 2014

Montant de l'action :																											
30 000,00 € HT (35 880,00 € TTC)																											
Plan de financement prévisionnel :																											
<table> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Europe</td> <td>//////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>//////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Région Auvergne</td> <td>//////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conseil Général Puy-de-Dôme</td> <td>//////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>//////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>//////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>-----</td> <td>-----</td> <td>-----</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>100 %</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Taux	Montant HT	Europe	//////		Etat	//////		Région Auvergne	//////		Conseil Général Puy-de-Dôme	//////		Autres	//////		Autofinancement	//////		-----	-----	-----	TOTAL	100 %	
	Taux	Montant HT																									
Europe	//////																										
Etat	//////																										
Région Auvergne	//////																										
Conseil Général Puy-de-Dôme	//////																										
Autres	//////																										
Autofinancement	//////																										
-----	-----	-----																									
TOTAL	100 %																										

Indicateurs de suivi :
Réalisation de cette étude

1B-2 Volet 2 : Soutenir l'amélioration de l'outil de production des entreprises de la première transformation

Descriptif de l'action
<p>Favoriser les projets d'amélioration d'unités de production Soutenir les projets d'amélioration de l'outil de production des scieries avec une attention particulière au niveau des unités artisanales : appui financier complémentaire pouvant être apporté dans le cas d'opérations relevant correspondant aux objectifs stratégiques arrêtés au niveau de la charte. Opération à conduire en liaison avec l'interprofession Auvergne Promobois</p>

Maître d'ouvrage :
Maître d'ouvrage porteur de l'animation de la charte
Partenaires potentiels :
Auvergne Promobois, architectes de la construction, Chambre syndicale des exploitants forestiers scieurs du Puy-de-Dôme Chambre de commerce et d'industrie du Puy-de-Dôme Chambre des métiers et de l'artisanat du Puy-de-Dôme
Période de réalisation :
Sur 5 ans, de 2012 à 2016

Montant de l'action :																											
<i>[A préciser en fonction des opérations effectivement déclarées]</i>																											
Plan de financement prévisionnel :																											
<table> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Europe</td> <td>//////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>//////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Région Auvergne</td> <td>//////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conseil Général Puy-de-Dôme</td> <td>//////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>//////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>//////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>-----</td> <td>-----</td> <td>-----</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>100 %</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Taux	Montant HT	Europe	//////		Etat	//////		Région Auvergne	//////		Conseil Général Puy-de-Dôme	//////		Autres	//////		Autofinancement	//////		-----	-----	-----	TOTAL	100 %	
	Taux	Montant HT																									
Europe	//////																										
Etat	//////																										
Région Auvergne	//////																										
Conseil Général Puy-de-Dôme	//////																										
Autres	//////																										
Autofinancement	//////																										
-----	-----	-----																									
TOTAL	100 %																										

Indicateurs de suivi :
Nombre d'unités de production ayant amélioré leur outil de production

1B-2 Volet 3 : Aider à la communication et au marketing des petites entreprises de la première transformation

Descriptif de l'action																												
Apporter une aide aux entreprises dans la création d'outils de marketing ou de communication (brochures, sites internet, ...) visant à faire mieux connaître les entreprises demandeuses ainsi que la variété de leur production.																												
Maître d'ouvrage :	Montant de l'action :																											
Maître d'ouvrage porteur de l'animation de la charte	<i>[A préciser en fonction des opérations effectivement déclarées]</i>																											
Partenaires potentiels :	Plan de financement prévisionnel :																											
Auvergne Promobois Chambre syndicale des exploitants forestiers scieurs du Puy-de-Dôme Chambre de commerce et d'industrie du Puy-de-Dôme Chambre des métiers et de l'artisanat du Puy-de-Dôme	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Europe</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Région Auvergne</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conseil Général Puy-de-Dôme</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>-----</td> <td>-----</td> <td>-----</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>100 %</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Taux	Montant HT	Europe	///////		Etat	///////		Région Auvergne	///////		Conseil Général Puy-de-Dôme	///////		Autres	///////		Autofinancement	///////		-----	-----	-----	TOTAL	100 %	
	Taux	Montant HT																										
Europe	///////																											
Etat	///////																											
Région Auvergne	///////																											
Conseil Général Puy-de-Dôme	///////																											
Autres	///////																											
Autofinancement	///////																											
-----	-----	-----																										
TOTAL	100 %																											
Période de réalisation :																												
2012 - 2014																												
Indicateurs de suivi :																												

Enjeu
Augmentation de la valeur ajoutée

Objectif
Soutenir les entreprises locales de la filière bois

Niveau de priorité
★★★

1B-3

Action
**Accompagner l'installation ou le développement
d'entreprises de la deuxième transformation**

Action de portée
REGIONALE

Continuité
Action en cours

Constats de départ

Un tissu d'entreprises de la 2^{ème} transformation bien développé sur le territoire surtout au niveau artisanal,
Marchés fortement axés sur une clientèle de proximité sans pour autant utiliser forcément du bois d'origine locale
Préoccupations liées à la reprise de ces unités artisanales de transformation dans un contexte de vieillissement des chefs d'entreprise

Objectifs recherchés

Accompagner le développement de l'activité de ces entreprises en apportant une attention toute particulière à la reprise de certaines d'entre elles
Favoriser la fabrication et l'utilisation de produits conçus localement

Descriptif de l'action

Soutenir les projets d'amélioration de l'outil de production avec une attention particulière au niveau des unités artisanales : appui financier complémentaire pouvant être apporté dans le cas d'opérations (création ou extension d'atelier, ...) correspondant aux objectifs stratégiques arrêtés au niveau de la charte.
Réflexion sur un label charte dans le cadre du développement durable : fixer un objectif
Action pouvant être assurée en liaison avec l'association Cap' actif

2 volets détaillés ci après :

- Volet 1 : Etude de marché pour une meilleure utilisation du bois d'origine locale
- Volet 2 : Soutenir l'amélioration de l'outil de production des entreprises de la deuxième transformation

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux	Appui aux investissements des unités de deuxième transformation	Maintien et développement du tissu local d'entreprises artisanales

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière			Hors charte forestière
1A8, 3A1, 4A1	1B2, 2B4	1C4, 2C2,	SRADDT Auvergne (Conseil Régional Auvergne) Interventions du Conseil Général du Puy-de-Dôme Charte du Parc Naturel Régional Livradois Forez

1B-3 Volet 1 : Etude de marché pour une meilleure utilisation du bois d'origine locale

Descriptif de l'action																									
<p>Une étude d'opportunité destinée à identifier les possibilités d'incitation des concepteurs locaux à utiliser le plus possible des bois d'origine locale. L'étude d'opportunité visera à identifier les types de produits susceptibles d'être concernés par la démarche (qualité et quantité), analyser le type de clientèle pouvant être concernée, les entreprises pouvant être moteur dans la démarche (besoins, volumes pouvant être traités et seuils de rentabilité) ainsi que les potentialités de marchés en circuit court. Opération pouvant être conduite en liaison avec les programmes « habitat durable » au niveau du Pays</p>																									
Maître d'ouvrage :	Montant de l'action :																								
Maitre d'ouvrage de la charte	15 000,000 € HT																								
Partenaires potentiels :	Plan de financement prévisionnel :																								
Auvergne Promobois, architectes de la construction, Chambre syndicale des exploitants forestiers scieurs du Puy-de-Dôme Chambre de commerce et d'industrie du Puy-de-Dôme Chambre des métiers et de l'artisanat du Puy-de-Dôme	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Europe</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Région Auvergne</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conseil Général Puy-de-Dôme</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>100 %</td> <td>15 000,00 € HT</td> </tr> </tbody> </table>		Taux	Montant HT	Europe	///////		Etat	///////		Région Auvergne	///////		Conseil Général Puy-de-Dôme	///////		Autres	///////		Autofinancement	///////		TOTAL	100 %	15 000,00 € HT
	Taux	Montant HT																							
Europe	///////																								
Etat	///////																								
Région Auvergne	///////																								
Conseil Général Puy-de-Dôme	///////																								
Autres	///////																								
Autofinancement	///////																								
TOTAL	100 %	15 000,00 € HT																							
Période de réalisation :																									
2013 – 2015																									
Indicateurs de suivi :																									
Réalisation de cette étude																									

1B-3 Volet 2 : Soutenir l'amélioration de l'outil de production des entreprises de la deuxième transformation

Descriptif de l'action																									
<p>Soutenir les projets d'amélioration de l'outil de production avec une attention particulière au niveau des unités artisanales : appui financier complémentaire pouvant être apporté dans le cas d'opérations (création ou extension d'atelier, ...) correspondant aux objectifs stratégiques arrêtés au niveau de la charte. Réflexion sur un label charte dans le cadre du développement durable : fixer un objectif. Action pouvant être assurée en liaison avec l'association Cap' actif.</p>																									
Maître d'ouvrage :	Montant de l'action :																								
Maitre d'ouvrage porteur de l'animation de la charte	[A préciser en fonction des opérations effectivement déclarées]																								
Partenaires potentiels :	Plan de financement prévisionnel :																								
Auvergne Promobois, architectes de la construction, Chambre syndicale des exploitants forestiers scieurs du Puy-de-Dôme Chambre de commerce et d'industrie du Puy-de-Dôme Chambre des métiers et de l'artisanat du Puy-de-Dôme	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Europe</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Région Auvergne</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conseil Général Puy-de-Dôme</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>100 %</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Taux	Montant HT	Europe	///////		Etat	///////		Région Auvergne	///////		Conseil Général Puy-de-Dôme	///////		Autres	///////		Autofinancement	///////		TOTAL	100 %	
	Taux	Montant HT																							
Europe	///////																								
Etat	///////																								
Région Auvergne	///////																								
Conseil Général Puy-de-Dôme	///////																								
Autres	///////																								
Autofinancement	///////																								
TOTAL	100 %																								
Période de réalisation :																									
Sur 5 ans, de 2012 à 2016																									
Indicateurs de suivi :																									
Nombre d'unités de production ayant amélioré leur outil de production Détail des opérations entreprises																									

Enjeu Augmentation de la valeur ajoutée	Objectif Favoriser l'usage local du bois	Niveau de priorité ★★★
1C-1	Action Contribuer à un approvisionnement en bois énergie de qualité	Action de portée PROPRE CHARTE
		Action nouvelle

Constats de départ

Des unités de chauffage collectif installées ou en cours d'installation sur le territoire de la charte,
 Nécessité d'assurer un approvisionnement continu et régulier de ces unités,
 Matériaux brûlés de qualité très variable,
 Des plateformes de stockage existantes créées à proximité d'unités de sciage dans le cadre du précédent PER.
 Un plan d'approvisionnement territorial a été réalisé sur le territoire du Parc Naturel Régional du Livradois Forez, il permet de quantifier la ressource en bois énergie disponible à l'échelle du Parc.

Objectifs recherchés

Valorisation locale du bois énergie,
 Assurer un approvisionnement continu et régulier en matériaux de combustion (période hivernale),
 Favoriser le plus possible les circuits courts,
 Créer des aires de fabrication ou de stockage de plaquettes en complément de celles déjà existantes.
 Permettre aux collectivités de maîtriser un approvisionnement en plaquettes de qualité

Descriptif de l'action

Réflexion collective à conduire sur l'approvisionnement local en plaquettes de qualité pour alimenter les unités locales de chauffage collectif.
 Mise en place d'un label de qualité ou d'un cahier des charges adapté
 Accompagnement des collectivités pour pouvoir disposer effectivement de produits de qualité

Mise en place et valorisation d'outils d'approvisionnement local en bois énergie et qualité des produits en liaison avec le PAT (Plan d'approvisionnement territorial) en cours sur le territoire du Parc naturel régional du Livradois Forez.

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux.	Favoriser les circuits courts d'approvisionnement Pouvoir disposer d'un combustible de qualité	

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière	Hors charte forestière
1A1, 1A2, 1A3, 1A4, 1A5, 1A6, 1B1, 1B2, 2B4, 1C2, 1C3, 2C1, 2C2, 3A1, 4A1	SRADDT Auvergne (Conseil Régional Auvergne) Interventions du Conseil Général du Puy-de-Dôme Charte du Parc Naturel Régional Livradois Forez et PAT

Maître d'ouvrage :
 Maître d'ouvrage porteur de l'animation de la charte en liaison avec les différentes collectivités concernées

Partenaires potentiels :
 Les communes et communautés de communes
 Propriétaires forestiers ou leurs représentants, URCoFor
 Entrepreneurs de Travaux Forestiers et exploitants forestiers
 Observatoire du bois énergie en Auvergne
 ADHUME

Période de réalisation :
 2013 - 2014

Montant de l'action :

5 000,00 € HT (5 980,00 € TTC)

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe	//////	
Etat	//////	
Région Auvergne	//////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	//////	
Autres	//////	
Autofinancement	100 %	
TOTAL	100 %	5 000,00 €

Indicateurs de suivi :
 Conduite des réunions de réflexion et identification d'axes de décisions collectives

Enjeu Augmentation de la valeur ajoutée	Objectif Favoriser l'usage local du bois	Niveau de priorité ★★
1C-2	Action Planter des aires de fabrication ou de stockage de plaquettes forestières	Action de portée REGIONALE
		Continuité Action en cours

Constats de départ

Des unités de chauffage collectif installées ou en cours d'installation sur le territoire de la charte,
Nécessité d'assurer un approvisionnement continu et régulier de ces unités,
Matériaux brûlés de qualité très variable,
Des plateformes de stockage existantes créées à proximité d'unité de sciage dans le cadre du précédent Pôle d'Excellence Rurale (PER)
Un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) en cours d'élaboration sur le territoire du Parc (Approche ressource et chaufferies)
Des unités de cogénération susceptibles de s'approvisionner sur le territoire

Objectifs recherchés

Valorisation locale du bois énergie,
Assurer un approvisionnement continu et régulier en matériaux de combustion (période hivernale),
Favoriser le plus possible les circuits courts,
Créer des aires de fabrication ou de stockage de plaquettes en complément de celles déjà existantes.
Permettre de disposer localement d'un réseau d'aires de fabrication ou de stockage de plaquettes forestières en vue de répondre aux conséquences d'un éventuel aléa climatique.
Permettre aux collectivités de maîtriser un approvisionnement en plaquettes de qualité

Descriptif de l'action

Planter des aires de fabrication ou de stockage de plaquettes forestières sur le territoire de la charte
Appui financier complémentaire pouvant être apporté dans le cas d'opérations relevant correspondant aux objectifs stratégiques arrêtés au niveau de la charte.

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux.	Favoriser les circuits courts d'approvisionnement Pouvoir disposer d'un combustible de qualité	

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière			Hors charte forestière
1A1, 1A2, 1A3, 1A4, 1A5, 1A6, 3A1, 4A1	1B1, 1B2, 2B4	1C1, 1C3, 2C1, 2C2,	SRADDT Auvergne (Conseil Régional Auvergne) Interventions du Conseil Général du Puy-de-Dôme Charte du Parc Naturel Régional Livradois Forez

Maître d'ouvrage :

Les différents porteurs de projet

Partenaires potentiels :

Les communes et communautés de communes
Propriétaires forestiers ou leurs représentants, URCoFor

Période de réalisation :

Sur 5 ans, de 2012 à 2016

Montant de l'action :

[A préciser en fonction des opérations effectivement déclarées]

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe	///////	
Etat	///////	
Région Auvergne	///////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	///////	
Autres	///////	
Autofinancement	///////	
-----	-----	-----
TOTAL	100 %	

Indicateurs de suivi :

Nombre de plateformes créées et volume de plaquettes produites
Volume de plaquettes fabriquées
Volume de plaquettes vendues

Enjeu Augmentation de la valeur ajoutée	Objectif Favoriser l'usage local du bois	Niveau de priorité ★★★
1C-3	Action Aider à l'installation et à la gestion d'unités de chauffage collectif	Action de portée REGIONALE
		Continuité Action en cours

Constats de départ

Des installations de chauffage collectif réalisées ou en cours sur le territoire de la charte,
Des « petits » projets à mettre en œuvre avec des difficultés rencontrées par les collectivités pour les mettre en œuvre,
Nécessité d'assurer un approvisionnement continu et régulier de ces unités,
Matériaux brûlés de qualité très variable,
Des plateformes de stockage existantes créées à proximité d'unité de sciage dans le cadre du précédent PER.

Objectifs recherchés

Inciter à la valorisation locale du bois énergie,
Assurer un approvisionnement continu et régulier en matériaux de combustion (période hivernale),
Favoriser le plus possible les circuits courts,
Créer des aires de fabrication ou de stockage de plaquettes en complément de celles déjà existantes.
Permettre aux collectivités de maîtriser un approvisionnement en plaquettes de qualité
Accompagner le regroupement de petits projets pour en faciliter la création et en assurer une meilleure gestion

Descriptif de l'action

Aider les collectivités à l'implantation d'unités de chauffage collectif
Appui financier complémentaire pouvant être apporté dans le cas d'opérations relevant correspondant aux objectifs stratégiques arrêtés au niveau de la charte.

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux.	Favoriser les circuits courts d'approvisionnement Pouvoir disposer d'un combustible de qualité	

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière	Hors charte forestière
1A1, 1A2, 1A3, 1A4, 1A5, 1A6, 3A1, 4A1	SRADDT Auvergne (Conseil Régional Auvergne) Interventions du Conseil Général du Puy-de-Dôme Charte du Parc Naturel Régional Livradois Forez

Maître d'ouvrage :

Maître d'ouvrage porteur de l'animation de la charte
en liaison avec les différentes collectivités concernées

Partenaires potentiels :

Collectivités,
ADEME, ADHUME,
URCoFor

Période de réalisation :

Sur 5 ans, de 2012 à 2016

Montant de l'action :

[A préciser en fonction des opérations effectivement déclarées]

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe	//////	
Etat	//////	
Région Auvergne	//////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	//////	
Autres	//////	
Autofinancement	//////	
-----	-----	-----
TOTAL	100 %	

Indicateurs de suivi :

Nombre d'unités implantées

Enjeu Augmentation de la valeur ajoutée	Objectif Favoriser l'usage local du bois	Niveau de priorité ★
1C-4	Action Favoriser l'usage du bois local dans la construction	Action de portée REGIONALE
		Continuité Action en cours

Constats de départ

Une matière première en volume important localement,
Un savoir faire traditionnel local bien présent et reconnu (charpente, ...),
Quelques initiatives locales utilisant le bois dans les constructions (collectivités, ...)
Programme National d'utilisation du bois dans les constructions publiques

Objectifs recherchés

Inciter un plus large emploi du bois dans la construction en continuité avec les politiques nationale, régionales et départementales actuellement en vigueur,
Encourager à l'élaboration de produits transformés localement et mieux calibrés pouvant inciter les utilisateurs de la 2^{ème} transformation à y avoir recours.

Descriptif de l'action

Participer et accompagner les actions locales de promotion du bois dans la construction : participation et animation de réunions d'information,

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux.		

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière	Hors charte forestière
1A8, 3A1, 4A1, 1B1, 1B2, 1B3, 2B4, 2C1, 2C2,	SRADDT Auvergne (Conseil Régional Auvergne) Interventions du Conseil Général du Puy-de-Dôme Charte du Parc Naturel Régional Livradois Forez

Maître d'ouvrage :

Maître d'ouvrage porteur de l'animation de la charte

Partenaires potentiels :

Collectivités (prescripteurs possibles), Bailleurs sociaux
Architectes ou prescripteurs locaux, CAUE
Parc Naturel Régional du Livradois Forez
Auvergne Promobois, URCofof

Période de réalisation :

Sur 3 ans, de 2012 à 2014

Montant de l'action :

5 000,00 € HT (5 980,00 € TTC)

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe	///////	
Etat	///////	
Région Auvergne	///////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	///////	
Autres	///////	
Autofinancement	100 %	
TOTAL	100 %	5 000,00 €

Indicateurs de suivi :

Enjeu Construire une forêt pour demain	Objectif Amélioration des structures foncières forestières	Niveau de priorité
2A-1	Action Lutter contre le morcellement de la propriété forestière	Action de portée REGIONALE
		Continuité Action en cours

Constats de départ

90% de la surface forestière appartient à des propriétaires privés, Propriété privée très morcelée et appartenant un nombre important de propriétaires, Le 1/3 de la surface forestière privée concerne des propriétés de moins de 4 ha et 85 % des propriétaires.

Dans le Livradois-Forez, les forêts sectionales constituent la majorité des forêts publiques. Pourtant, grâce à la mise en œuvre du Régime Forestier et d'une gestion durable des forêts publiques, celles-ci fournissent près de 25% de la récolte de bois en Auvergne.

Par ailleurs, les forêts sectionales, représentant la majorité de la surface des forêts publiques, sont très morcelées. Leur gestion peut en être améliorée en les regroupant en structures telles que Syndicats Mixtes de Gestion Forestière (SMGF). La constitution de ces groupements peut être l'occasion d'améliorer la structure foncière, par des échanges, des acquisitions de parcelles forestières ou par l'intégration au régime forestier de terrains en nature de bois, productifs, mais qui n'en bénéficient pas aujourd'hui, sections, biens vacants et sans maître à intégrer au domaine communal ...

Le déficit de gestion forestière et de mobilisation des bois en forêt privée liés au morcellement foncier, le manque de voirie forestière, de places de dépôt et de retournement, l'inadaptation des voies communales et rurales au passage des grumiers sont des constats récurrents. Souvent, les voiries et surtout les places de dépôt programmées dans les schémas de desserte ne sont pas réalisées du fait de la difficulté d'accès au foncier concerné.

Dans le même temps, les territoires s'impliquent de plus en plus dans le développement de la forêt et de la filière, en mettant en place des politiques forestières, notamment via les Chartes Forestières de Territoire.

Par ailleurs, les collectivités se sont dotées d'un outil, l'Etablissement Public Foncier - Syndicat Mixte d'Aménagement Foncier (EPF-Smaf), qui acquiert des biens fonciers pour les communes et assure une avance financière à cette acquisition, ensuite revendue aux communes. Cet EPF présente la particularité d'être de dimension régionale.

Enfin, de par leur gestion active, les forêts des collectivités sont souvent très réactives aux politiques forestières. Un travail sur le foncier en forêt publique permettra d'en favoriser la mise en oeuvre.

Objectifs recherchés

Apporter un soutien au travail collectif des propriétaires forestiers pour réduire le morcellement de la propriété privée

Inciter les collectivités à acquérir, échanger, ou regrouper de la forêt et les accompagner dans leurs démarches afin de :

- garantir une gestion durable de ces forêts,
- disposer d'une réserve foncière forestière pour la mise en place d'infrastructures favorables (création de voirie, places de dépôt, de retournement) à la mobilisation des bois et à la multifonctionnalité des forêts et pour l'amélioration des structures foncières ;
- assurer, maintenir un approvisionnement en bois ;
- fournir une source de revenus complémentaires aux communes et impliquer d'avantage les élus dans le domaine forestier.

Assurer une cohérence avec les actions prévues dans le cadre du PPRDF

Descriptif de l'action

L'action comporte deux volets en fonction du type de propriété forestière :

Volet n°1 : En forêt privée

Volet n°2 : En forêt publique

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux.		

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière	Hors charte forestière
1A1, 1A2, 1A3, 1A5, 1A6, 2A2, 3A1, 3A2, 3A3 4A1	SRADDT Auvergne (Conseil Régional Auvergne) Interventions du Conseil Général du Puy-de-Dôme Charte du Parc Naturel Régional Livradois Forez

2A-1 Volet 1 : En forêt privée

Descriptif de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du site Internet « BFF63 » géré par le Syndicat des Propriétaires Forestiers du Puy-de-Dôme (offre à la vente ou recherche en ligne de parcelles forestières), - Promotion et aide au montage des dossiers de demande de subvention du Conseil Général du Puy-de-Dôme pour le regroupement du foncier forestier, - Expérimentation, dans le cadre des animations (PDM, Post-PDM et massif) de regroupements fonciers sur des massifs particulièrement morcelés (St Alyre d'Arzac, ...).

Maître d'ouvrage :
CRPF Auvergne
Partenaires potentiels :
Conseil Général du Puy-de-Dôme Les 2 associations des propriétaires forestiers présentes sur le territoire Syndicat de propriétaires forestiers du Puy-de-Dôme
Période de réalisation :
Sur 5 ans, de 2012 à 2016

Montant de l'action :																											

Plan de financement prévisionnel :																											
<table border="0"> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Europe</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Région Auvergne</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conseil Général Puy-de-Dôme</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>-----</td> <td></td> <td>-----</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>100 %</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Taux	Montant HT	Europe	///////		Etat	///////		Région Auvergne	///////		Conseil Général Puy-de-Dôme	///////		Autres	///////		Autofinancement	///////		-----		-----	TOTAL	100 %	
	Taux	Montant HT																									
Europe	///////																										
Etat	///////																										
Région Auvergne	///////																										
Conseil Général Puy-de-Dôme	///////																										
Autres	///////																										
Autofinancement	///////																										
-----		-----																									
TOTAL	100 %																										

Indicateurs de suivi :

2A-1 Volet 2 : En forêt publique

Descriptif de l'action
<p>1-Sensibiliser les communes et communautés de communes à la question du foncier forestier.</p> <p>2-En fonction du positionnement de chaque collectivité, l'informer et l'accompagner sur : l'acquisition de foncier, à l'aide de l'EPF-Smaf, l'intégration de biens vacants et sans maître, le bénéfice et la soumission éventuelle au régime forestier des terrains acquis ou intégrés au domaine communal, en concertation avec l'ONF, notamment concernant la création et la gestion de places de dépôt, la sensibilisation à la création de structures de gestion regroupée des terrains forestiers publics, en lien étroit avec l'ONF et en valorisant les supports existants.</p> <p>Mise en œuvre de réunions d'information auprès des communes, de rencontres individuelles et de suivis d'opérations spécifiques.</p>

Maître d'ouvrage :
URCofor
Partenaires potentiels :
Collectivités, ONF EPF-SMAF, Services Etat
Période de réalisation :
Sur 5 ans, de 2012 à 2016

Montant de l'action :																											
<p>15 000,00 € par an soit 0,25 ETP sur un an (salaire, frais de fonctionnement et communication)</p>																											
Plan de financement prévisionnel :																											
<table border="0"> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Europe</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Région Auvergne</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conseil Général Puy-de-Dôme</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>-----</td> <td></td> <td>-----</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>100 %</td> <td>15 000,00 €</td> </tr> </tbody> </table>		Taux	Montant HT	Europe	///////		Etat	///////		Région Auvergne	///////		Conseil Général Puy-de-Dôme	///////		Autres	///////		Autofinancement	///////		-----		-----	TOTAL	100 %	15 000,00 €
	Taux	Montant HT																									
Europe	///////																										
Etat	///////																										
Région Auvergne	///////																										
Conseil Général Puy-de-Dôme	///////																										
Autres	///////																										
Autofinancement	///////																										
-----		-----																									
TOTAL	100 %	15 000,00 €																									

Indicateurs de suivi :
<p>Nombre de réunions de sensibilisation sur chaque thématique et nombre de communes informées</p> <p>Suivi des surfaces forestières communales : Nombre d'acquisitions réalisées et surface</p> <p>Suivi des surfaces forestières communales relevant du régime forestier</p>

Enjeu Construire une forêt pour demain	Objectif Amélioration des structures foncières forestières	Niveau de priorité ★
2A-2	Action Identification des massifs à vocation forestière	Action de portée PROPRE CHARTE
		Action nouvelle

Constats de départ

Des secteurs à vocation forestière reconnue et affirmée.
Une pression foncière agricole entraînant un mitage des espaces forestiers sur certains secteurs du territoire.
Des secteurs où l'activité agricole essaye de se maintenir et peut même se développer en recrutant de nouveaux espaces.

Objectifs recherchés

Nécessité de veiller à un équilibre raisonné et concerté entre les espaces à vocation agricole et ceux à vocation forestière.
Identifier l'organisation du territoire en zone forestière, zone à vocation agricole et zone intermédiaire (variable en fonction du contexte économique et social)
Eviter le mitage du territoire, orienter la conquête agricole sur les espaces intermédiaires et concentrer les actions forestières sur les massifs forestiers.
Intégration de cette opération dans le cadre de PLU ou PLUI selon les enjeux

Descriptif de l'action

Mise en place d'une gestion concertée de l'espace contribuant à préciser la structuration du territoire : veiller à l'équilibre entre les zones à vocation agricole et les espaces forestiers, faire connaître les outils existants, mettre au point et appliquer à la demande une méthodologie de zonage des massifs forestiers et assurer une articulation de ce zonage avec les zonages réglementaires (PLU, réglementation des boisements, ...).
Possibilité d'intégration de ce zonage en zone N (naturelle forestière) des documents d'urbanisme
Action mise en œuvre dans le cadre d'animation de réunions en partenariat avec les services de la DDT du Puy-de-Dôme (environ 30 journées par an).

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux et assurer un renouvellement durable des peuplements	Assurer un développement économique forestier durable et contribuer au développement de l'activité agricole	Contribuer à l'ouverture des paysages par l'éloignement des boisements par rapport aux lieux de vie

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière	Hors charte forestière
1A1, 1A2, 1A3, 1A6, 1A8, 2A1, 2B4, 2C1, 3A1, 3A2, 3A3, 4A1	Charte du Parc Naturel Régional du Livradois Forez Conseil Général du Puy-de-Dôme, réglementation des boisements

Maître d'ouvrage :

Animateur de la charte

Partenaires potentiels :

DDT63, Conseil Général du Puy-de-Dôme
Parc Naturel Régional du Livradois Forez,
Propriétaires forestiers ou leurs représentants
Exploitants agricoles ou leurs représentants

Période de réalisation :

2012 à 2013

Montant de l'action :

15 000,00 € HT (17 940,00 € TTC)

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe	//////	
Etat	//////	
Région Auvergne	//////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	//////	
Autres	//////	
Autofinancement	//////	
TOTAL	100 %	15 000,00 €

Indicateurs de suivi :

Nombre de réunions d'information et nombre de personnes informées.
Nombre de communes ou communautés de communes ayant utilisé cette méthodologie

Enjeu Construire une forêt pour demain	Objectif Contribuer à une gestion forestière durable	Niveau de priorité ★★★
2B-1	Action Mettre en place un guide de sylviculture	Action de portée PROPRE CHARTE
		Action nouvelle

Constats de départ

Les forêts présentes sur le territoire de la charte forestière proposent une diversité importante de types de peuplements avec cependant deux grands types dominants et majoritaires : les peuplements âgés d'environ 30 à 60 ans issus des boisements aidés dans le cadre de la politique du Fonds Forestier National ainsi que ceux où domine le sapin pectiné.

Pour les premiers, il s'agit de peuplements, (notamment d'épicéas, parfois de douglas), très serrés, très hauts, dont les arbres constitutifs sont très fins et par conséquent instables. Les éclaircies qui auraient permis de les améliorer n'ont pas été faites à temps. On ne peut donc envisager d'autre solution que leur récolte par coupe à blanc. De plus cette opération devrait raisonnablement devoir être réalisée dans les 20 prochaines années. Les acteurs de la charte dont le Parc (ainsi que l'ensemble des acteurs de la filière forêt - bois) souhaitent que cette ressource soit correctement reconstituée. Elle est à la fois une matière première capitale pour le fonctionnement à venir de la filière forêt - bois de la région et une composante majeure des paysages en Livradois - Forez. En ce sens, ainsi que pour une bonne prise en compte des enjeux d'aménagement du territoire et liés à la biodiversité, ces forêts ne doivent pas être reconstituées n'importe comment. Deux écueils principaux sont à éviter après la coupe à blanc des bois : le non reboisement ou la reconstitution à l'identique sans tenir compte de la diversité des potentialités des stations et sans entretien sylvicole. Ces deux situations ne peuvent être, à moyen terme, que préjudiciables à l'activité économique de la filière bois.

Pour les seconds, la sapinière présente un enjeu patrimonial fort pour le territoire tant au niveau de la ressource en bois qu'au niveau de la valeur patrimoniale. Les perspectives d'avenir pouvant être préoccupantes. Dans certains cas, le déficit de gestion entraîne une accumulation importante de matériel sur pied avec une proportion de plus en plus importante de gros et très gros bois. L'apparition de signes de dépérissement et le développement de gui ne sont pas forcément de bon présage pour leur avenir. Dans d'autres cas, la tentation est grande, après une coupe rase de procéder à une substitution d'essence (douglas par exemple).

Objectifs recherchés

Afin de bien assurer le renouvellement des peuplements résineux de première génération et une gestion durable de la sapinière, il convient de mettre à la disposition des propriétaires forestiers sylviculteurs, des gestionnaires, de l'ensemble des acteurs de la filière forêt - bois et des élus, un document de communication qui synthétisera les bonnes options à prendre pour reconstituer des peuplements de qualité. Ce document proposera les itinéraires culturels jugés optimaux pour la conduite des reboisements en Livradois - Forez. L'utilisateur y trouvera des éléments de connaissance indispensables, des références et des indicateurs pertinents. De nombreux cas de figure seront abordés, reflétant la diversité des situations rencontrées. Ce guide sera un outil concret au service des professionnels de la forêt.

Descriptif de l'action

Elaboration d'un guide sylvicole adapté au territoire de la charte forestière par compilation et adaptation des guides disponibles à l'échelle des actuels PDM, en liaison avec les partenaires de la filière et du comité de pilotage.

Il s'agit de concevoir, d'écrire, de réaliser, de produire et de diffuser un document de communication de qualité. Celui-ci pourra, le cas échéant, prendre la forme d'un Cahier du Parc et s'inscrire dans cette collection

Implication du Parc / Partenariat technique et institutionnel :

Le Parc est à l'initiative du document de communication. Il en assure la coordination et l'écriture en partenariat avec l'ensemble des organismes socioprofessionnels de la filière forêt - bois. En effet, ce document a pour vocation d'être largement diffusé par le Parc, mais également d'être utilisé par l'ensemble des acteurs de la filière forêt - bois, notamment des techniciens en prise directe avec les propriétaires (animateurs du Centre régional de la Propriété Forestière, des Plans de Développement de Massif, des Coopératives, acheteurs des scieries, techniciens indépendants, experts, etc...). Il est donc indispensable qu'il soit conçu en étroite collaboration avec ces utilisateurs. Un groupe de personnes ressources spécialement constitué pour ce travail sera réuni plusieurs fois à l'initiative du Parc.

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux et assurer un renouvellement durable des peuplements	Valoriser au mieux la ressource actuelle de bois sans être préjudiciable à l'avenir de la filière bois	Préserver la valeur patrimoniale de certaines forêts et veiller à la place à la forêt dans le cadre de vie

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière	Hors charte forestière
1A1, 1A2, 1A3, 1A8, 2A1, 2A2, 3A1, 3A2, 3A3, 4A1	Charte du Parc Naturel Régional du Livradois Forez

Maître d'ouvrage :

Parc Naturel Régional du Livradois Forez

Partenaires potentiels :

CRPF Auvergne, ONF Agence Montagne d'Auvergne, DDT63, Association Prosylva, URCofof

Période de réalisation :

2013 - 2014

Montant de l'action :

30 000,00 € HT (35 880,00 € TTC)

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe	///////	
Etat	///////	
Région Auvergne	///////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	///////	
Autres	///////	
Autofinancement	///////	
TOTAL	100 %	30 000,00 €

Indicateurs de suivi :

Nombre de documents diffusés

Enjeu Construire une forêt pour demain	Objectif Contribuer à une gestion forestière durable	Niveau de priorité ★★
2B-2	Action Développer et promouvoir des techniques de gestion forestière durable	Action de portée PROPRE CHARTE Action nouvelle

Constats de départ

Les forêts présentes sur le territoire de la charte forestière proposent une diversité importante de types de peuplements. En liaison avec un contexte très présent de changement climatique, des interrogations se posent sur le renouvellement des boisements artificiels FFN de première génération, sur la gestion de la sapinière, la gestion des forêts d'altitude, des boisements en zones humides ou en bord de cours d'eau. Il en est de même pour les forêts situées en zone Natura 2000.

Nécessité de développer la conservation d'essences d'origine locale.

De nombreux essais ou expérimentation sont en cours sur le territoire ou dans les environs immédiats (Réseau référentiel CRPF, INRA, réseau RENECOFOR, ...) sans toutefois être bien connus.

Objectifs recherchés

Faire connaître les enseignements issus des expérimentations en cours dans un contexte de changement climatique.

Conforter les réseaux expérimentaux existant et leur apporter un appui financier. Concernant l'étude de nouveaux itinéraires techniques, pour le renouvellement des boisements résineux, le CRPF, en partenariat avec le Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières du Puy de Dôme et le SUF-IDF, souhaite élargir son réseau de références traitant de cette thématique. En effet, de nombreuses expérimentations ont déjà été menées (régénération naturelle du douglas et de l'épicéa, reboisements artificiels sans rangement des rémanents, etc...), il suffirait de compléter ce réseau expérimental et de le suivre régulièrement afin d'en tirer des enseignements tant sur le plan technique qu'économique, puis d'assurer la diffusion des résultats acquis [gestion des sapinières, renouvellement des peuplements artificiels, identifier de nouveaux peuplements de qualité sur le territoire (cas du pin sylvestre et des douglasaies de piedmont ou d'altitude)].

Initier ou accompagner des initiatives de gestion dans un contexte de gestion durable (forêts de montagne, zones humides, bords de cours d'eau, ...)

Descriptif de l'action

Action répartie en 2 volets

Volet 1 : Animation, information, porté à connaissance
(voir détail ci après)

Volet 2 : Mise en œuvre d'opérations (hors gestion forestière traditionnelle)
(voir détail ci après)

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Assurer une gestion et un renouvellement durables des peuplements forestiers		

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière	Hors charte forestière
1A1, 1A2, 1A3, 1A8, 2A2, 3A1, 3A2, 3A3, 4A1 2B1, 2B3, 2B4 2C1, 2C2,	SRADDT Auvergne (Conseil Régional Auvergne) Interventions du Conseil Général du Puy-de-Dôme Charte du Parc Naturel Régional du Livradois Forez

2B-2 Volet 1 : Animation, information et porté à connaissance

Descriptif de l'action du Volet 1																									
<p>Volet 1 : Animation, information, porté à connaissance Réaliser un <i>répertoire synthétique</i> des expérimentations en cours en vue d'un porté à connaissance (Objet, propriétaire, localisation, enseignements à en tirer) et diffusion auprès des propriétaires forestiers (publics ou privés) Organisation de visite commentée de ces expérimentations dans le cadre des formations existantes</p>																									
<p>Maître d'ouvrage : Maître d'ouvrage porteur de l'animation de la charte</p>	<p>Montant de l'action : 5 000,00 € HT (5 980,00 € TTC)</p>																								
<p>Partenaires potentiels : CRPF Auvergne, ONF Agence Montagnes d'Auvergne DDT du Puy-de-Dôme, DREAL Auvergne, INRA, Réseau RENECOFOR, CEN Auvergne, URCoFor</p>	<p>Plan de financement prévisionnel :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Europe</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Région Auvergne</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conseil Général Puy-de-Dôme</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>100 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>100 %</td> <td>5 000,00 €</td> </tr> </tbody> </table>		Taux	Montant HT	Europe	///////		Etat	///////		Région Auvergne	///////		Conseil Général Puy-de-Dôme	///////		Autres	///////		Autofinancement	100 %		TOTAL	100 %	5 000,00 €
	Taux	Montant HT																							
Europe	///////																								
Etat	///////																								
Région Auvergne	///////																								
Conseil Général Puy-de-Dôme	///////																								
Autres	///////																								
Autofinancement	100 %																								
TOTAL	100 %	5 000,00 €																							
<p>Période de réalisation : Sur 3 ans, de 2012 à 2014</p>																									

Indicateurs de suivi :
Réalisation du répertoire synthétique Nombre de visites réalisées ou de réunions d'information animées et nombre de personnes concernées

2B-2 Volet 2 : Mise en œuvre d'opérations

Descriptif de l'action du volet 2																									
<p>Volet 2 : Mise en œuvre d'opérations (hors gestion forestière traditionnelle) <i>Réseau de placettes expérimentales :</i> CRPF Auvergne : extension du réseau expérimental du référentiel technique (diffusion connaissances scientifiques et pratiques innovantes, suivi des parcelles expérimentales existantes et installation de nouvelles placettes), ONF Agence Montagnes d'Auvergne : compléter le réseau de plantations expérimentales (suivi des parcelles d'observation existantes et création de nouvelles), <i>Opérations expérimentales de gestion :</i> Collectivités : implantation des plantations expérimentales et intégration dans les réseaux CEN Auvergne : gestion expérimentale et durable de forêt d'altitude (forêt du Reblat), Commune de Domaize : expérimentation de nouvelles formes de gestion et d'exploitation forestière (forêt feuillue de pente), (* Mise au point d'un itinéraire sylvicole pour les sapinières de basse altitude soumises aux changements climatiques à l'aide d'un réseau de placettes expérimentales (* Communes de Saint Eloy et de Saint Bonnet le Chastel : gestion expérimentale et durable de zone humide boisée (étude de faisabilité pour la restauration expérimentale, écologique et fonctionnelle de zones humides en milieu forestier). (* Possibilité d'intégrer une partie de ces opérations dans le cadre d'une réponse à l'appel à projet en faveur de la biodiversité.</p>																									
<p>Maître d'ouvrage : L'opérateur pour l'opération qui le concerne : Parc naturel régional du Livradois Forez CRPF Auvergne ou ONF Montagne d'Auvergne: Référentiel technique Propriétaire du terrain siège de l'expérimentation</p>	<p>Montant de l'action : 62 470 € TTC (proposé appel à projet biodiversité) + [25 000,00 € (Expérimentation forêt du Reblat) et 68 000,00 € sur 2ans (placettes référentiel technique CRPF)]</p>																								
<p>Partenaires potentiels : CRPF Auvergne, ONF, ACoFor63 DDT du Puy-de-Dôme, DREAL Auvergne, INRA, Réseau RENECOFOR, CEN Auvergne</p>	<p>Plan de financement prévisionnel : Financement d'une partie dans le cadre de l'appel à projet en faveur de la biodiversité</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux</th> <th>Montant TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Europe</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>80 %</td> <td>49 976 €</td> </tr> <tr> <td>Région Auvergne</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conseil Général Puy-de-Dôme</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>///////</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20%</td> <td>12 494 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>100 %</td> <td>62 470 €</td> </tr> </tbody> </table>		Taux	Montant TTC	Europe	///////		Etat	80 %	49 976 €	Région Auvergne	///////		Conseil Général Puy-de-Dôme	///////		Autres	///////		Autofinancement	20%	12 494 €	TOTAL	100 %	62 470 €
	Taux	Montant TTC																							
Europe	///////																								
Etat	80 %	49 976 €																							
Région Auvergne	///////																								
Conseil Général Puy-de-Dôme	///////																								
Autres	///////																								
Autofinancement	20%	12 494 €																							
TOTAL	100 %	62 470 €																							
<p>Période de réalisation : Sur 3 ans, de 2012 à 2014</p>																									

Indicateurs de suivi :
Nombre de placettes supplémentaires créées et objectifs Nombre et objectifs d'opérations engagées

Enjeu Construire une forêt pour demain	Objectif Contribuer à une gestion forestière durable	Niveau de priorité ★
2B-3	Action Contribuer à une meilleure gestion des bords de cours d'eau	Action de portée REGIONALE
		Continuité Action en cours

Constats de départ

De nombreux reboisements résineux de la deuxième partie du XX^{ème} siècle ont été réalisés parfois très près des cours d'eau, compromettant parfois leur fonctionnement et la qualité des milieux naturels associés.
La prise en compte de cette situation au niveau de quelques communes ou communautés de communes s'est traduite par la mise en œuvre d'opérations de reconquête des espaces en bord de cours d'eau en vue de les libérer de l'emprise forte des boisements résineux.

Objectifs recherchés

Accompagner les actions déjà en cours et affirmer fortement la nécessité d'une amélioration de la gestion des boisements en bord de cours d'eau

Descriptif de l'action

Elaboration d'un ou plusieurs indicateurs pour qualifier la gestion forestière des berges de rivières et la qualité biologique des cours d'eau
Assurer la promotion de la reconquête des bords de cours d'eau en liaison avec les divers PLU du territoire ainsi qu'avec le Sage Vallée de la Dore

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux.		

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière	Hors charte forestière
1A1, 1A2, 1A3, 1A8, 2A2, 3A1, 3A2, 3A3, 4A1	Interventions du Conseil Général du Puy-de-Dôme Charte du Parc Naturel Régional du Livradois Forez

Maître d'ouvrage :

Parc naturel régional du Livradois Forez (réponse appel projets SNB)
Maître d'ouvrage porteur de l'animation de la charte

Partenaires potentiels :

Conseil Général 63, communes et communautés de communes
Fédération Départementale de la Pêche, ONEMA
DREAL Auvergne, Agence de l'eau, Techniciens de rivière, ACoFor63

Période de réalisation :

Sur 3 ans, de 2012 à 2014

Montant de l'action :

12 530,00 € TTC (proposé appel à projet biodiversité)

Plan de financement prévisionnel :

Dossier déposé dans le cadre de l'appel à projet biodiversité

	Taux	Montant TTC
Europe	/////	
Etat	80 %	10 024,00 €
Région Auvergne	/////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	/////	
Autres	/////	
Autofinancement	20 %	2 326,00 €
TOTAL	100 %	12 530,00 €

Indicateurs de suivi :

Nombre et objectifs d'opérations engagées

Enjeu Construire une forêt pour demain	Objectif Contribuer à une gestion forestière durable	Niveau de priorité ★
2B-4	Action Développer certification et labellisation	Action de portée REGIONALE
		Continuité Action en cours

Constats de départ

Faible niveau de certification constaté sur le territoire (12,5 % de la surface forestière dont 63,10 % de la surface en forêt publique et 6,60 % de la surface de forêt privée)
Une demande en bois certifiés en augmentation de la part des entreprises de la 1^{ère} transformation.
L'usage du bois dans la construction devant être encouragé mais le plus possible avec des bois d'origine locale.
Une étude réalisée au niveau du Sapin sur l'ensemble du Massif Central.

Objectifs recherchés

Développer le niveau de certification des propriétés forestières du territoire,
Revaloriser le sapin d'origine locale
Réfléchir sur un « label » caractérisant les bois d'origine locale.

Descriptif de l'action

Assurer la promotion et le développement de la certification forestière au niveau des propriétaires forestiers
Animation de réunions : Réfléchir sur l'opportunité d'un label caractérisant les bois d'origine locale

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux.		

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière	Hors charte forestière
1A1, 1A2, 1A3, 1A8, 2A2, 2B1, 2B2, 2B3 3A1, 3A2, 3A3, 4A1	1C4, 2C1, 2C2, Charte du Parc Naturel Régional du Livradois Forez

Maître d'ouvrage :

Maître d'ouvrage porteur de l'animation de la charte

Partenaires potentiels :

Association PEFC
Les 2 associations des propriétaires forestiers présentes sur le territoire
Syndicat des propriétaires forestiers du Puy-de-Dôme

Période de réalisation :

Sur 3 ans, de 2012 à 2014

Montant de l'action :

5 000,00 € HT (5 980,00 € TTC)

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe	///////	
Etat	///////	
Région Auvergne	///////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	///////	
Autres	///////	
Autofinancement	100 %	
TOTAL	100 %	5 000,00 €

Indicateurs de suivi :

Nombre de réunions animées
Nombres de propriétaires sollicités
Nombre d'adhésions supplémentaires

Enjeu Construire une forêt pour demain	Objectif Contribuer à une gestion forestière durable	Niveau de priorité ★★
2C-1	Action Développer l'information forestière auprès des élus et du personnel des collectivités	Action de portée REGIONALE
		Continuité Action en cours

Constats de départ

Rôle fondamental reconnu d'une animation locale comme ferment d'une dynamique forestière efficace
Des connaissances forestières inégalement partagées
Des activités forestières très compartimentées

Objectifs recherchés

Améliorer la connaissance forestière des équipes municipales et intercommunales, Apporter des soutiens ponctuels et thématiques aux collectivités,
Favoriser les contacts entre les élus, le personnel technique et les intervenants forestiers sur le territoire.
Favoriser les contacts avec les autres acteurs de la filière bois (amont et aval) pour contribuer à une meilleure connaissance de chacun (contraintes de gestion, d'exploitation, de qualité de produit, de production de sciages, de satisfaction des marchés,).

Descriptif de l'action

Organisation de sessions de formation à destination des élus, sur des thématiques pertinentes au regard de la CFT (valorisation du bois local, dans l'habitat ou comme source d'énergie, création et gestion de voiries forestières, regroupement du foncier des forêts publiques, ...)

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux et partage des connaissances	Rapprochement des acteurs de la filière pour un travail en commun	Améliorer la cohésion locale de la filière

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière	Hors charte forestière
1A1, 1A2, 1A3, 1A8, 2A1, 2A2, 3A1, 3A2, 3A3, 4A1	SRADDT Auvergne (Conseil Régional Auvergne) Interventions du Conseil Général du Puy-de-Dôme Charte du Parc Naturel Régional du Livradois Forez

Maître d'ouvrage :

UrCofor

Partenaires potentiels :

Communes et communautés de communes
ONF Agence Montagnes d'Auvergne
Autres partenaires filière bois, collectivités locales

Période de réalisation :

Sur 3 ans, de 2012 à 2014

Montant de l'action :

8 000,00 € HT par an
2 formations par an

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe (FEADER)	50%	4 000,00 € HT par an
Etat	///////	
Région Auvergne	///////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	///////	
Autres (FNCoFor)	50%	4 000,00 € HT par an
Autofinancement	///////	
TOTAL	100 %	8 000,00 € HT par an

Indicateurs de suivi :

Nombre de sessions organisées par an sur le territoire (1 à 2 par an), nombre de participants, thématiques abordées

Enjeu
Construire une forêt pour demain

Objectif
Contribuer à une gestion forestière durable

Niveau de priorité
★★

2C-2

Action
S'appuyer sur la formation forestière initiale existant sur le territoire

Action de portée
PROPRE CHARTE

Action
nouvelle

Constats de départ

Existence de formations forestières sur le territoire (formation initiale, formation pour adultes, formations continues), Niveau des personnes formées pas toujours en adéquation avec les attentes du marché,
Un besoin local et spécifique en main d'œuvre qualifiée mais peu de personnes formées trouvent du travail localement.
Existence de formations forestières sur le territoire (formation initiale, formation pour adultes, formations continues). Niveau des personnes formées pas toujours en adéquation avec les attentes du marché.

Objectifs recherchés

S'appuyer sur la formation initiale existant sur le territoire et dans les environs immédiats.
Conforter la formation locale pour satisfaire les besoins locaux du marché.
Permettre aux établissements de formation locale de disposer d'outil aidant à former des opérateurs de scierie capables de répondre plus efficacement aux conditions actuelles du marché du bois.

Descriptif de l'action

Apporter un appui pour la recherche de débouchés locaux aux personnes formées localement
Doter, au niveau des établissements de formation du territoire, d'un simulateur de sciage virtuel.

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux.	Former des opérateurs de scierie plus opérationnels	Apporter une réponse locale aux demandes d'emploi

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière			Hors charte forestière
1A6,	1B1, 1B2, 1B3,	1C4,	SRADDT Auvergne (Conseil Régional Auvergne) Interventions du Conseil Général du Puy-de-Dôme Charte du Parc Naturel Régional du Livradois Forez
3A1, 3A2, 3A3, 4A1			

Maître d'ouvrage :

Lycée et CFA d'Ambert (simulateur sciage)
Maître d'ouvrage porteur de l'animation de la charte

Partenaires potentiels :

Lycée Blaise Pascal à Ambert
Centre de Formation d'Apprentis d'Ambert
GRETA Livradois Forez
Auvergne Promobois
Syndicat des exploitants forestiers scieurs du Puy-de-Dôme

Période de réalisation :

Sur 3 ans, de 2012 à 2014

Montant de l'action :

150 000 € (simulateur de sciage)

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe	///////	
Etat	///////	
Région Auvergne	///////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	///////	
Autres	///////	
Autofinancement	///////	
TOTAL	100 %	150 000 €

Indicateurs de suivi :

Acquisition du simulateur de sciage

Enjeu Développer volet identitaire et touristique	Objectif Préciser la place de la forêt dans le cadre de vie	Niveau de priorité ★
3A-1	Action Mettre en place un comité multi partenarial local sur la forêt	Action de portée PROPRE CHARTE
		Action nouvelle

Constats de départ

Des visions divergentes sur le rôle de la forêt selon que l'on soit propriétaire forestier, décideur local, professionnel forestier, environnementaliste ou simple usager.

Des incompréhensions peuvent naître :

- * d'une culture forestière inégalement partagée,
- * de la méconnaissance des obligations ou contraintes d'un propriétaire forestier,
- * de la méconnaissance des obligations ou contraintes liées au métier d'entrepreneur, d'exploitant forestier ou de scieur,
- * de la méconnaissance des enjeux paysagers ou environnementaux,
- * de la méconnaissance des attentes parfois contradictoires des divers usagers de la forêt.

Objectifs recherchés

Contribuer à la construction d'une vision partagée du rôle que peut jouer la forêt sur le territoire par l'échange et la concertation.
Identifier des thématiques spécifiques

Descriptif de l'action

Animation d'un comité multi partenarial de réflexion sur la forêt

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux.		

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière		Hors charte forestière
1A3, 1A5, 1A6, 1A8, 2A1, 2A2, 3A2, 3A3, 4A1	1B1, 1B2, 1B3, 2B1, 2B2, 2B3, 2B4, 3B1, 3B2,	1C1, 1C3, 1C4, 2C1, 2C2,

Maître d'ouvrage :

Maître d'ouvrage porteur de l'animation de la charte

Partenaires potentiels :

Collectivités, habitants riverains, propriétaires forestiers, entrepreneurs travaux forestiers, exploitants scieurs, agriculteurs, environnementalistes, chasseurs, pêcheurs, usagers de la forêt (randonneurs, sports mécaniques,...)

Période de réalisation :

Sur 3 ans, de 2012 à 2014

Montant de l'action :

5 000,00 € HT (5 980,00 € TTC)

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe	//////	
Etat	//////	
Région Auvergne	//////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	//////	
Autres	//////	
Autofinancement	100 %	
TOTAL	100 %	5 000,00 €

Indicateurs de suivi :

Nombre de thèmes abordés
Nombre de réunions animées et nombre de personnes ayant participé à ces réunions
Décisions prises suite à ces réunions et résultats obtenus

Enjeu Développer volet identitaire et touristique	Objectif Préciser la place de la forêt dans le cadre de vie	Niveau de priorité ★
3A-2	Action Accompagner une meilleure prise en compte de la place de la forêt dans le paysage	Action de portée REGIONALE
		Continuité Action en cours

Constats de départ

Forte sensibilité locale sur la place structurante de la forêt au niveau paysager,
Rôle déterminant joué par les propriétaires forestiers au niveau de leur gestion quotidienne dans la structuration des paysages

Objectifs recherchés

Sensibiliser les acteurs du territoire sur l'importance des paysages dans la vie locale,
Apporter un appui aux propriétaires forestiers pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs opérations sylvicoles
S'appuyer sur des outils déjà existants comme le Schéma Paysager du Parc Naturel Régional du Livradois Forez

Descriptif de l'action

Sensibiliser sur le rôle joué par la forêt au niveau de la structuration des paysages en s'appuyant sur le Schéma Paysager du Parc Naturel Régional du Livradois Forez.

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux.		Prise en compte de la place de la forêt dans la composition des paysages

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière	Hors charte forestière
1A1, 1A2, 1A3, 1A5, 1A6, 1A8, 2A1, 2A2, 3A1, 3A3, 4A1	2B1, 2B2, 2B3, 2B4, 2C1, 2C2, 3B1, Charte du Parc Naturel Régional du Livradois Forez

Maître d'ouvrage :

Maître d'ouvrage porteur de l'animation de la charte

Partenaires potentiels :

Parc Naturel régional du Livradois Forez
CRPF Auvergne
ONF
Les 2 associations des propriétaires forestiers présentes sur le territoire
Syndicat des propriétaires forestiers du Puy-de-Dôme

Période de réalisation :

Sur 3 ans, de 2012 à 2014

Montant de l'action :

3 000,00 € HT (3 588,00 € TTC)

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe	///////	
Etat	///////	
Région Auvergne	///////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	///////	
Autres	///////	
Autofinancement	///////	
TOTAL	100 %	3 000,00 €

Indicateurs de suivi :

Nombre de réunions d'information

Enjeu Développer volet identitaire et touristique	Objectif Préciser la place de la forêt dans le cadre de vie	Niveau de priorité ★
3A-3	Action Sensibiliser un large public sur le rôle et la place de la forêt	Action de portée REGIONALE
		Continuité Action en cours

Constats de départ

Quelques exemples d'animations locales destinées à un jeune public appréciées et méritant d'être encouragées et reconduites.

Objectifs recherchés

Volonté du comité de pilotage de développer un volet éducatif de sensibilisation d'un jeune public sur le rôle et la place de la forêt dans son aspect multifonctionnel
Toucher un jeune public (scolaires, centres aérés, familles, ...)
Organiser des animations au niveau du territoire en assurant la cohérence de quelques initiatives locales individuelles

Descriptif de l'action

Accompagner la mise en œuvre d'animations destinées à la sensibilisation d'un jeune public (niveau scolaire et touristique) :

- Poursuivre et encourager les initiatives existantes,
- Rechercher des opérateurs pour développer de nouvelles animations pour des unités d'enseignement ou sur des sites emblématiques,
- Veiller à la cohérence de ces animations à l'échelle du territoire en tenant compte d'un contexte géographique plus large.

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Sensibilisation aux enjeux environnementaux.		Associer le jeune public

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière	Hors charte forestière
1A1, 1A2, 1A3, 1A5, 1A6, 1A8, 2A1, 2A2, 3A1, 3A2, 4A1	2B1, 2B2, 2B3, 2B4, 3B1, 2C1, 2C2,

Maitre d'ouvrage :

Maitre d'ouvrage porteur de l'animation de la charte

Partenaires potentiels :

Etablissements scolaires locaux et éducation nationale
Maison du tourisme et Offices du Tourisme locaux
Parc Naturel Régional du Livradois Forez
Centre de ressources de la Maison de la Forêt, A l'école de la forêt

Période de réalisation :

Sur 3 ans, de 2012 à 2014

Montant de l'action :

3 000,00 € HT (3 588,00 € TTC)

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe	//////	
Etat	//////	
Région Auvergne	//////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	//////	
Autres	//////	
Autofinancement	//////	
TOTAL	100 %	3 000,00 €

Indicateurs de suivi :

Nombre d'animation mises en oeuvre
Nombre de jeunes concernés

Enjeu Développer volet identitaire et touristique	Objectif Améliorer l'activité touristique autour de la forêt	Niveau de priorité ★★
3B-1	Action Identifier l'offre touristique liée à la forêt	Action de portée PROPRE CHARTE
		Action nouvelle

Constats de départ

La forêt est un élément majeur du territoire et peut être utilisé comme un facteur important d'attrait touristique, Les propriétaires forestiers en sont des acteurs importants
 Les éléments remarquables du territoire ne sont pas toujours mis en valeur,
 Il manque d'un état des lieux des activités touristiques liées à la forêt (sites et opérateurs),
 Le maillage de l'activité touristique est bien développé mais peu de mise en marché des produits existants et pas de produits proposés hors saison,
 Le tourisme autour de la forêt est organisé principalement dans le domaine non marchand avec un impact important des résidents secondaires et du tourisme familial,
 Importance d'apporter un appui aux activités structurées ou en voie de structuration déjà existantes sur le territoire
 Le développement de l'activité touristique est très lié aux capacités d'hébergement,

Objectifs recherchés

Améliorer la lisibilité de l'offre touristique liée à la forêt :
 1 - Disposer d'un état des lieux des activités touristiques liées à la forêt (sites et opérateurs),
 Valoriser l'aspect thématique des circuits existants
 2 - Apporter un appui aux projets déjà existant sur le territoire et en particulier à ceux en voie de restructuration
 3 - Développer de nouveaux projets touristiques mettant en valeur le patrimoine local et en s'appuyant prioritairement sur des opérateurs déjà existant

Recherche de produits pour compléter l'offre de service sur les intersaisons
 Démarche de valorisation touristique à développer sans oublier d'y associer les propriétaires forestiers

Descriptif de l'action

Apporter une meilleure lisibilité de l'offre touristique liée à la forêt en réalisant un inventaire local des activités existantes : Sites valorisés ou non, espaces forestiers à valoriser, professionnels actifs sur le territoire (opérateurs, ...), structures d'accueil (restaurateurs, hôtellerie, ...), valorisation thématique des sentiers existants

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux.		

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière	Hors charte forestière
2A2, 3A1, 3A2, 3A3, 4A1	2B3, 3B2,

Maître d'ouvrage :

Maître d'ouvrage porteur de l'animation de la charte

Partenaires potentiels :

Maison du Tourisme, ALT
 Offices du tourisme locaux,
 RELF

Période de réalisation :

2012

Montant de l'action :

15 000,00 € HT (17 940,00 € TTC)

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe	///////	
Etat	///////	
Région Auvergne	25 %	3 750,00 €
Conseil Général Puy-de-Dôme	50 %	7 500,00 €
Autres	///////	
Autofinancement	25 %	3 750,00 €
TOTAL	100 %	15 000,00 €

Indicateurs de suivi :

Réalisation de l'inventaire

Enjeu Développer volet identitaire et touristique	Objectif Améliorer l'activité touristique autour de la forêt	Niveau de priorité ★★★
3B-2	Action Développer de nouveaux produits touristiques ou Appuyer la requalification de projets existants	Action de portée PROPRE CHARTE
		Action nouvelle

Constats de départ

La forêt est un élément majeur du territoire et peut être utilisé comme un facteur important d'attrait touristique, Les propriétaires forestiers en sont des acteurs importants
Les éléments remarquables du territoire ne sont pas toujours mis en valeur, Il manque d'un état des lieux des activités touristiques liées à la forêt (sites et opérateurs), Le maillage de l'activité touristique est bien développé mais peu de mise en marché des produits existants et pas de produits proposés hors saison, Le tourisme autour de la forêt est organisé principalement dans le domaine non marchand avec un impact important des résidents secondaires et du tourisme familial, Importance d'apporter un appui aux activités structurées ou en voie de structuration déjà existantes sur le territoire. Le développement de l'activité touristique est très lié aux capacités d'hébergement.

Objectifs recherchés

1 - Disposer d'un état des lieux des activités touristiques liées à la forêt (sites et opérateurs), valoriser l'aspect thématique des circuits existants
2 - Apporter un appui aux projets déjà existant sur le territoire et en particulier à ceux en voie de restructuration
3 - Développer de nouveaux projets touristiques mettant en valeur le patrimoine local et en s'appuyant prioritairement sur des opérateurs déjà existant
Recherche de produits pour compléter l'offre de service sur les intersaisons
Démarche de valorisation touristique à développer sans oublier d'y associer les propriétaires forestiers.

Descriptif de l'action

1- Apporter un **appui technique et financier** à la création ou à la requalification de produits touristiques déjà existants de nouveaux produits touristiques. L'appui concernera des opérations correspondant aux objectifs stratégiques arrêtés au niveau de la charte.
Exemples : * Valorisation autour des arbres remarquables du territoire (inventaire à réactualiser, conventionnements, ...),
* Equipements de sites en liaison avec les forêts remarquables présentes sur le territoire.
* Mise en œuvre d'évènements ou d'animations sur ces sites de forêts remarquables présentes sur le territoire.
2- Mettre en œuvre des opérations de valorisation touristique (arbres remarquables, ...).

Impacts attendus au niveau :

Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux.		

Lien avec d'autres actions :

De la charte forestière		Hors charte forestière
2A2, 3A1, 3A2, 3A3, 4A1	2B3, 3B2,	

Maître d'ouvrage :

Maître d'ouvrage porteur de l'animation de la charte
Divers porteurs de projets

Partenaires potentiels :

Maison du Tourisme, ALT
Offices du tourisme locaux,
RELF

Période de réalisation :

Sur 3 ans, de 2012 à 2014

Montant de l'action :

[10 000,00 € : arbres remarquables à préciser]

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant HT
Europe	//////	
Etat	//////	
Région Auvergne	//////	
Conseil Général Puy-de-Dôme	//////	
Autres	//////	
Autofinancement	//////	
-----	-----	-----
TOTAL	100 %	

Indicateurs de suivi :

Nombre et identification des projets soutenus
Nombre d'ETP (Emplois Temps Plein) confortés ou créés

Enjeu Animation de la charte forestière	Objectif Assurer l'animation et le suivi de la charte forestière	Niveau de priorité ★★★
---	--	----------------------------------

4A-1	Action Animer et suivre la charte forestière	Action de portée PROPRE CHARTE
		Action nouvelle

Constats de départ
[L'importance de l'animation,..., fait partie des points qui font l'unanimité auprès des acteurs rencontrés sur les CFT. Deux points sont mis en exergue à ce propos : l'intérêt de disposer d'une animation spécifiquement dédiée à la charte forestière et la nécessité de pérenniser cette fonction d'animation.] (source : Charte Forestière de territoire – Eléments de méthode – novembre 2007 - Entreprises Territoires et Développement)
 La mise en œuvre d'une charte forestière doit impérativement être assurée par une animation permanente afin d'assurer une cohésion efficace tant au niveau de la coordination des maîtres d'ouvrage des actions qu'au suivi cohérent et à l'évaluation de cette dynamique locale.
 Dans un souci de neutralité et de transversalité, cette fonction mérite d'être assurée directement par le territoire de projet.

Objectifs recherchés
 Favoriser la réalisation des actions qui ont été identifiées dans le plan d'action de la charte et assurer leur cohésion avec les diverses stratégies de territoire en cours tant au niveau local que régional et national.
 Assurer une continuité à la dynamique initiée lors de l'élaboration de la charte.
 Faire émerger de nouveaux projets en accord avec les enjeux identifiés.

Descriptif de l'action
Embauche d'un animateur « 1 ETP senior » pour assurer, en lien avec l'ACoFor63, la mise en œuvre et le suivi du plan d'action de la charte
Mise en œuvre et suivi du plan d'action :
 Suivi et coordination du plan d'action retenu par le comité de pilotage,
 Mise en œuvre directe d'actions pour le compte du maître d'ouvrage (études, maîtrise d'œuvre),
 Accompagnement et sensibilisation des divers maîtres d'ouvrage,
 Evaluation et suivi des indicateurs de réalisation des diverses actions retenues.
Initiation de nouveaux projets :
 Aide au montage technique et financier des dossiers,
 Recherche de financements et de coopération,
 Aide au suivi technique et financier des opérations.
Animation du comité de pilotage de la charte :
 Animation de réunions régulières du comité de pilotage
 Cadrage au regard de la stratégie forestière choisie par le comité de pilotage.
Communication interne et externe :
 Communication à l'attention des maîtres d'ouvrage, collectivités et grand public
 Echange d'information et d'expérience avec d'autres territoires du réseau chartes forestières

Impacts attendus au niveau :		
Environnemental	Economique	Social
Respect des enjeux environnementaux dans la mise en œuvre des diverses actions.	Augmentation sur le territoire de la valeur ajoutée liée à la filière bois.	Améliorer la prise en compte collective des divers aspects liées à la forêt.

Lien avec d'autres actions :		
De la charte forestière		Hors charte forestière
1A1, 1A2, 1A3, 1A4, 1A5, 1A6, 1A7, 1A8, 2A1, 2A2, 3A1, 3A2, 3A3,	1B1, 1B2, 1B3, 2B1, 2B2, 2B3, 2B4, 3B1, 3B2, 3B3,	1C1, 1C2, 1C3, 1C4, 2C1, 2C2,
		Cohésion avec les actions de politique locale, régionale ou nationale en cours Charte du Parc Naturel Régional Livradois Forez

Maître d'ouvrage :
Maître d'ouvrage porteur de l'animation de la charte
Partenaires potentiels :
Association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme <i>(cadre de la convention avec le Conseil Général du Puy-de-Dôme)</i>
Période de réalisation :
Sur 3 ans, de 2012 à 2014

Montant de l'action :			
180 000,00 € (60 000 € par an)			
Plan de financement prévisionnel :			
	Taux	Montant HT	<i>(soit par an)</i>
Europe (Feder)	///////		
Etat	///////		
Région Auvergne	///////		
Conseil Général Puy-de-Dôme	///////		
Autres	///////		
Autofinancement	///////		
TOTAL	100 %	180 000,00 €	<i>(60 000,00 €)</i>

Indicateurs de suivi :
 Etat d'avancement de la réalisation du plan d'action et évolution des indicateurs de suivi de chaque action,
 Nombre de nouveaux projets initiés,
 Nombre de réunions du comité de pilotage,
 Nombre d'interventions de communication (presse, internet, radio, télévision, participation à réunions, ...).

SYNTHESE GLOBALE DES ACTIONS

ENJEU 1 : AUGMENTATION LOCALE DE LA VALEUR AJOUTÉE

N°action	Libellé	Priorité	Domaine d'action	Action ouverte
----------	---------	----------	------------------	----------------

OBJECTIF 1A : AUGMENTER LE NIVEAU DE MOBILISATION DES BOIS

1A-1	Doter tout le territoire en Plan de Développement de Massif	★★★★	Propre à la charte	
1A-2	Mettre en place une animation post PDM	★★★★	Propre à la charte	
1A-3	Augmenter la mobilisation des bois et favoriser la mise en œuvre d'une animation de proximité en forêt privée	★★★★	Propre à la charte	
1A-4	Réaliser les équipements forestiers prévus dans les schémas de desserte	★★★★	régional	
1A-5	Améliorer les conditions de mise en chantier de l'exploitation forestière et assurer l'entretien courant de la voirie forestière			
	Volet 1 : Animation pour une amélioration des conditions d'exploitation forestière	★★★★	Propre à la charte	
	Volet 2 : Amélioration de l'entretien de la voirie	★★★★	Propre à la charte	
1A-6	Initier des solutions innovantes pour le territoire en matière d'exploitation forestière et de mise en vente des bois	★★★	Propre à la charte	
1A-7	Mettre en œuvre des actions dans le cadre du Programme Pilote de Mobilisation du Bois en Auvergne	★	régional	
1A-8	Améliorer et valoriser le sapin du Massif Central	★	Massif Central	

OBJECTIF 1B : SOUTENIR LES ENTREPRISES LOCALES DE LA FILIÈRE BOIS

1B-1	Soutenir les entreprises de travaux forestiers ou de services associés			
	Volet 1 : Identifier les conditions d'installation ou de maintien des entreprises de travaux forestiers	★★★★	Charte et Parc NR LF	
	Volet 2 : Appui aux initiatives d'installation ou de reprise	★	régional	oui
1B-2	Soutenir les entreprises de la première transformation			
	Volet 1 : Appui à la recherche de nouveaux marchés pour les petites entreprises de la première transformation	★★★★	Charte et Parc NR LF	
	Volet 2 : Soutenir l'amélioration de l'outil de production des entreprises de la première transformation	★★★★	régional	oui
	Volet 3 : Aider à la communication et au marketing des petites entreprises de la première transformation	★★★★	Propre à la charte	
1B-3	Accompagner l'installation ou le développement des entreprises de deuxième transformation			
	Volet 1 : Etude de marché pour une meilleure utilisation du bois d'origine locale	★★★★	Propre à la charte	
	Volet 2 : Soutenir l'amélioration de l'outil de production des entreprises de la deuxième transformation	★	régional	oui

OBJECTIF 1C : FAVORISER L'USAGE LOCAL DU BOIS

1C-1	Contribuer à un approvisionnement en bois énergie de qualité	★★★★	Propre à la charte	
1C-2	Planter des aires de fabrication ou de stockage de plaquettes forestières	★★★	Propre à la charte	oui
1C-3	Aider à l'installation et à la gestion d'unités de chauffage collectif au bois	★★★★	régional	oui
1C-4	Favoriser l'usage du bois dans la construction	★	régional	

ENJEU 2 : CONSTRUIRE UNE FORÊT POUR DEMAIN

N°action	Libellé	Priorité	Domaine d'action	Action ouverte
----------	---------	----------	------------------	----------------

OBJECTIF 2A : AMELIORATION DES STRUCTURES FONCIERES FORESTIERES

2A-1	Lutter contre le morcellement de la propriété forestière			
	Volet 1 : En forêt privée	★★	Propre à la charte	
	Volet 2 : En forêt publique	★★	Propre à la charte	
2A-2	Identification des massifs à vocation forestière	★	Propre à la charte	oui

OBJECTIF 2B : DEVELOPPER DES TECHNIQUES DE GESTION FORESTIERE DURABLE

2B-1	Mettre en place un guide de sylviculture	★★★★	Charte et Parc NR LF	
2B-2	Développer et promouvoir des techniques de gestion forestière durable			
	Volet 1 : Animation information et porté à connaissance	★★	Propre à la charte	
	Volet 2 : Mise en œuvre d'opérations	★★	Charte et Parc NR LF	oui
2B-3	Contribuer à une meilleure gestion des bords de cours d'eau	★	régional	
2B-4	Développer certification et labellisation	★	régional	

OBJECTIF 2C : PARTAGER ET PROMOUVOIR UNE GESTION FORESTIERE DURABLE

2C-1	Développer l'information forestière auprès des élus et des personnels des collectivités	★★	régional	
2C-2	S'appuyer sur la formation forestière initiale existant sur le territoire	★★	Propre à la charte	

ENJEU 3 : DEVELOPPER UN VOLET IDENTITAIRE, TOURISTIQUE

N°action	Libellé	Priorité	Domaine d'action	Action ouverte
----------	---------	----------	------------------	----------------

OBJECTIF 3A : PRECISER LA PLACE DE LA FORET DANS LE CADRE DE VIE

3A-1	Mettre en place un comité multi partenarial local sur la forêt	★	Propre à la charte	
3A-2	Accompagner une meilleure prise en compte de la place de la forêt dans le paysage	★	Charte et Parc NR LF	oui
3A-3	Sensibiliser le public sur le rôle et la place de la forêt	★	Propre à la charte	oui

OBJECTIF 3B : DEVELOPPER L'ACTIVITE TOURISTIQUE AUTOUR DE LA FORÊT

3B-1	Identifier précisément l'offre touristique liée à la forêt	★★	Propre à la charte	
3B-2	Développer de nouveaux produits touristiques ou appuyer la requalification de projets existants	★★	Propre à la charte	oui

ENJEU 4 : ASSURER L'ANIMATION DE LA CHARTE FORESTIERE

N°action	Libellé	Priorité	Domaine d'action	Action ouverte
----------	---------	----------	------------------	----------------

OBJECTIF 4A : ASSURER LA REUSSITE DE LA DEMARCHE CHARTE FORESTIERE

4A-1	Animer et suivre la charte forestière	★★★★	Propre à la charte	
------	---------------------------------------	------	--------------------	--

CONCLUSION

L'élaboration de la charte forestière de territoire résulte de la volonté des collectivités de l'arrondissement d'Ambert à travailler ensemble pour définir les grands axes de la politique forestière qu'elles veulent voir déclinée sur leur territoire.

Un des éléments essentiels de cette politique consiste tout d'abord à mieux mobiliser une ressource naturelle en bois, abondante et souvent de très bonne qualité. Celle-ci n'est actuellement pas suffisamment exploitée. Une augmentation du niveau de mobilisation des bois devrait être possible tout en prenant soin de ne pas porter atteinte au patrimoine naturel.

Cette ressource doit être valorisée au plus près tout en contribuant au développement économique local, générant activité et emploi.

La gestion forestière n'est pas des plus aisées et ce d'autant plus que la forêt est installée en grande majorité sur une propriété forestière privée composée de petites parcelles. De plus, des surfaces boisées importantes, n'ayant pas fait l'objet d'opérations sylvicoles adaptées, arrivent prématurément à terme d'exploitabilité. Leur renouvellement doit alors s'envisager en utilisant le plus possible des techniques de gestion durable. Les techniques à mettre en œuvre devront veiller à tenir compte d'un probable réchauffement climatique, aller dans le sens d'une bonne gestion des zones humides et des bords de cours d'eau et participer à une composition acceptée des paysages.

Enfin, il est souhaité que la forêt participe fortement à l'identité du territoire et qu'elle puisse être une source de valorisation touristique.

Le plan d'action concrétise cette volonté de travailler ensemble autour de quelques grands enjeux visant à décliner localement une politique forestière volontariste et pertinente en adéquation avec les problématiques du territoire.

Il assure la continuité d'actions déjà engagées sur une partie du territoire et permet aux autres parties, pas encore dotées, d'en bénéficier. Il contribue à un développement concerté entre les zones d'altitude où la ressource est présente et la vallée avec ses unités de transformation.

Il initie aussi de nouvelles opérations, parfois innovantes, propres au territoire pour contribuer au développement de l'activité locale.

Enfin, il veille à ce que les actions proposées soient cohérentes mais aussi complémentaires et s'intègrent avec les opérations déjà engagées sur une échelle plus importante (Parc naturel régional du Livradois Forez, département du Puy-de-Dôme, région Auvergne, Massif Central, ...).

La mise en œuvre et l'efficacité du plan d'action retenu ne se concrétisera qu'avec l'appui de tous les acteurs de la filière et la volonté réelle de tous les décideurs.

Elle ne prendra réellement de sens que par la mise en œuvre d'une animation pleine et entière, indispensable les premières années pour lancer la dynamique qui s'est exprimée lors de l'élaboration de cette charte.